

**Programme de base**  
**Congrès statutaire du PPE**  
**17-18 octobre 2012**  
**Bucarest, Roumanie**



# INDEX

Préambule .....	2
Chapitre I: Valeurs .....	6
Le concept de l'être humain .....	6
Liberté et responsabilité .....	7
Dignité et égalité fondamentale .....	9
Justice .....	9
Solidarité .....	10
Respect de l'intégrité de la terre et du monde créé .....	11
Subsidiarité et diversité .....	12
Notre vision de la société .....	13
L'économie sociale de marché .....	14
Religion et politique .....	15
Chapitre II: Nouveaux défis pour nos sociétés.....	16
Défis mondiaux.....	16
Société et culture.....	18
Famille et démographie .....	19
Éducation et jeunesse .....	20
Immigration et intégration .....	21
Cohésion économique, sociale et territoriale.....	22
Approfondir le débat éthique .....	23
Le rôle des partis politiques.....	24
Protection des minorités nationales.....	25
L'importance des régions .....	26
Liberté à l'âge de l'internet .....	26
Chapitre III: l'Union européenne .....	28
L'UE – Une Union de valeurs .....	28
L'Europe dans un monde globalisé .....	29
Qu'est-ce que l'Europe peut mieux faire? Subsidiarité et capacité d'action .....	38
Économie, marchés du travail, innovation .....	39
Éducation et recherche.....	42
Élargissement.....	42
Environnement, changement climatique et énergie.....	43
Immigration et intégration .....	44
Changement démographique .....	45
Plus proche des citoyens – Le futur des institutions de l'UE .....	45
Union économique et monétaire.....	47
Les citoyens au premier plan.....	52
Conclusion .....	55
Reservations.....	57

# Programme de base du PPE

(adopté par le Congrès du PPE, Bucarest, 17-18 octobre 2012)

## **Préambule**

001. L'Union européenne et ses États membres sont confrontés à un ensemble de défis sérieux et sans précédent. En parallèle, s'ouvrent à eux de vastes et nouvelles opportunités. Si ces défis ne sont pas relevés et que ces opportunités restent inexploitées, l'Europe pourrait connaître un état de crise permanente, la stagnation et le déclin. En revanche, si nous nous montrons à la hauteur de la situation et que nous tirons tout le parti de notre potentiel, nous pourrions tourner la page de la crise et donner à l'Europe un surcroît de force et de prospérité.

002. Notre famille politique est le moteur de l'intégration européenne. Les Démocrates-chrétiens d'Europe ont fondé, en 1976, le Parti Populaire Européen – premier parti au niveau européen. Cette formation est devenue le parti du centre et du centre-droit. Après la fin de la Guerre froide, il y a deux décennies, nous avons contribué à jeter les fondations d'une Europe authentiquement unie et libre. Les années 1990 ont été marquées par la solidification de l'intégration et par la préparation d'un élargissement rapide des institutions euro-atlantiques. Cette décennie a aussi été celle de l'optimisme quant à la diffusion mondiale de la démocratie libérale et de l'économie sociale de marché. Le PPE a joué un rôle de premier plan dans ces évolutions. Aussi notre programme de base adopté à Athènes en 1992 se fait-il l'écho de cet esprit, tout comme la déclaration de Berlin de 2001, *Une Union de valeurs*, reflète l'agrandissement de notre famille du PPE, à la veille de l'adhésion à l'Union des démocraties d'Europe centrale et orientale.

003. Partout dans le monde, la lutte contre la pauvreté, la violence et le mépris de la dignité humaine ainsi que le combat pour les droits de l'homme conservent leur pertinence. Par ailleurs, d'autres défis ont émergé depuis l'an 2000. À l'échelle mondiale, l'Occident est confronté à une concurrence sans précédent et de plus en plus vive de la part de puissances économiques émergentes. Même si les idées démocratiques percolent dans certaines parties du monde, des régimes autoritaires déguisés et une pensée

fondamentaliste, anti-occidentale, ont gagné du terrain ailleurs. Cette situation appelle un partenariat transatlantique encore plus resserré. Le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la déplétion des ressources naturelles, les vagues d'immigration, la volatilité des marchés mondiaux, les États faillis, le terrorisme et les réseaux criminels transnationaux exigent une meilleure coopération au niveau mondial.

004. L'Union européenne, après avoir réformé ses structures à travers un processus long et complexe, se trouve à présent face à la nécessité d'apporter des améliorations fondamentales à sa gouvernance économique et politique. Elle doit aussi regagner de la compétitivité, retrouver le chemin d'une croissance durable et inclusive, et redoubler d'efforts afin de renforcer la confiance de ses citoyens envers les institutions de l'UE et le projet européen. Confrontés à de multiples défis démographiques, l'Union européenne et ses États membres envisagent désormais une ère de réduction de l'endettement d'une ampleur sans précédent. Parmi ces défis, citons le vieillissement de la population, la nécessité d'intégrer plus efficacement et plus rapidement dans la société un grand nombre d'immigrants – souvent sous l'action des progrès technologiques – et l'augmentation des opportunités offertes aux jeunes générations. La société civile comme les organisations de la société civile seront plus importantes que jamais.

005. Tous ces défis, mondiaux et européens, collectifs et individuels, ne peuvent être relevés avec succès que grâce à des valeurs fondamentales. Ces valeurs sont restées les mêmes au cours des deux dernières décennies. Le nombre de partis membres du PPE a presque doublé depuis l'an 2000. C'est d'Europe centrale et orientale, notamment, que des partis du centre et du centre-droit ont rejoint le PPE. Ils ont ainsi élargi le champ politique de notre famille, tout en lui apportant des idées neuves provenant de leurs expériences historiques. Eux qui ont pris part à la libération de leurs pays du communisme, ils sont conscients, plus que d'autres, que la liberté et les droits de l'homme ne sauraient être tenus pour acquis et qu'il importe de les protéger chaque jour. Réunis au sein d'une famille politique aujourd'hui plus nombreuse que jamais, nous réaffirmons dès lors notre engagement envers les valeurs fondamentales communes du PPE.

006. Ces valeurs sont les suivantes: la dignité de la vie humaine à chaque étape de son existence, la liberté et la responsabilité, l'égalité et la justice, la vérité, la solidarité et la subsidiarité. L'image chrétienne de l'Homme est leur point de départ. Parvenir au Bien

commun est leur objectif final. Pour les concrétiser, le concours d'une société civile forte est indispensable. Notre quête est guidée par le recours à la raison et à l'expérience historique. Nos choix politiques et sociaux s'inspirent de la nécessité constante du changement et de l'utilisation appropriée des instruments nécessaires à l'accomplissement de ces changements, ainsi que du respect de l'histoire et de la façon dont nos valeurs ont été reconnues et leur interprétation élaborée.

007. Nous sommes convaincus que sans une Union européenne plus forte en ce moment précis, il ne sera possible ni de réaliser le Bien commun, ni d'appliquer nos valeurs fondamentales. La démocratie libérale et l'économie sociale de marché sont les caractéristiques essentielles de cette Union. Ce renforcement de l'Union européenne exige davantage de coopération et, sur certaines questions, le maintien et l'élargissement du recours à la méthode communautaire dans la prise de décision européenne. Le soutien que nos concitoyens apporteront au projet européen sera un élément déterminant de sa réussite future. Les jeunes générations tenant souvent la paix, la prospérité et la sécurité pour acquises, nous devons expliquer plus clairement que la paix et la prospérité dont nous bénéficions aujourd'hui, et certainement depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, résultent de politiques sages et courageuses, de politiques qui ont donné naissance à l'Union européenne et qui ont soutenu l'ensemble de son développement ultérieur. De même, il nous incombe d'expliquer que les avantages économiques qui découlent de l'intégration européenne compensent largement son coût.

008. Combinées les unes avec les autres, ces valeurs et instruments fondamentaux forment un tout cohérent qui nous distingue de l'ensemble de nos compétiteurs politiques. Le socialisme et l'environnementalisme radical n'accordent pas la même priorité à la liberté, à la responsabilité personnelle et à la subsidiarité. La mentalité libertaire néglige la solidarité et les valeurs intrinsèques. Populisme et environnementalisme radical sont en contradiction avec le progrès, la démocratie et l'économie sociale de marché. Populisme, nationalisme et euroscepticisme sont incompatibles avec une Union européenne forte et efficace, capable de relever les défis de l'avenir.

009. L'Union européenne vient de traverser une crise économique sévère qui plonge ses racines dans des décennies de dépenses excessives, le manque de compétitivité de certains États membres, de mauvaises pratiques et l'absence de réglementation sur les

marchés financiers et le caractère inadéquat des mécanismes utilisés pour s'attaquer à certains problèmes fondamentaux, que ce soit dans les États membres ou au niveau européen. Afin de retrouver une croissance économique durable et de garantir un avenir prospère à l'ensemble de l'Union, nous devons mettre davantage de gens au travail et veiller à ce qu'ils travaillent plus longtemps. Cela n'est possible qu'en s'appuyant sur les valeurs chères à notre famille politique. Nous devons poursuivre le développement de l'Union économique et monétaire, renforcer la gouvernance économique et développer des instruments à la fois meilleurs et plus efficaces sur les questions fiscales et sociales transfrontalières. Il nous faudra également veiller en permanence à augmenter notre productivité sur les marchés mondialisés, et libérer les potentiels de croissance inexploités et nos marchés protégés et fragmentés de la réglementation excessive et la bureaucratie. Nous sommes conscients que cette voie ne sera pas facile, mais si notre famille politique ne relève pas ces défis, personne d'autre ne le fera.

010. Il y a vingt ans de cela, l'Europe était triomphante. Depuis lors, des risques nouveaux se sont accumulés, même si d'immenses progrès ont été accomplis pour rendre l'Europe à la fois plus stable et plus prospère. Notre famille politique a joué et continuera à jouer un rôle de chef de file dans ce processus. Nous en avons été capables et nous le resterons en faisant corps avec nos valeurs fondamentales ainsi qu'en adaptant nos stratégies aux défis d'aujourd'hui et de demain. Les tâches à mener consistent à renforcer le sentiment des Européens d'avoir un but précis et à réaffirmer ces valeurs, à les appliquer aux défis et aux opportunités qui se présentent à nous, et à élaborer, sur la base de ces valeurs, les stratégies politiques qui aideront l'Union européenne à surmonter ce moment critique de son histoire. Ensemble, nous pouvons construire une Europe stable, libre et prospère, sûre pour nos enfants et bonne pour le monde.

## **Chapitre I: Valeurs**

### **Le concept de l'être humain**

101. Nous, les partis membres du PPE, affirmons la dignité inaliénable de chaque être humain dès le début et pendant chacune des phases de son existence. Nous considérons l'homme comme le sujet et non pas comme l'objet de l'histoire. Imprégnés des valeurs judéo-chrétiennes et de l'héritage gréco-romain, nous considérons que chaque homme et chaque femme est un être humain unique dont la personne est irremplaçable, totalement irréductible, libre de nature et ouverte à la transcendance. Plus particulièrement, nous affirmons que tous les hommes et toutes les femmes possèdent la même dignité et la même importance naturelles et qu'ils sont dès lors égaux par leur nature même. Ils partagent les mêmes droits et les mêmes obligations.

102. Nous attachons une importance essentielle au bon équilibre entre tradition et modernité, qui se complètent mutuellement. D'une part, nous respectons les institutions et les valeurs fondamentales de l'histoire européenne ainsi que la stabilité et la cohésion de la société européenne. D'autre part, nous sommes guidés par les deux concepts qui sont à la base de la modernité: le progrès, c'est-à-dire l'idée que nous pouvons et que nous devons nous atteler à un avenir meilleur par le changement permanent, et les Lumières européennes, en ceci qu'elles nous appellent à utiliser la raison pour nous libérer de tout dépendance volontairement induite.

103. Parce que les gens sont libres, responsables et interdépendants, ils prennent part à la construction et à l'amélioration de la société.

104. La liberté est inhérente à la nature humaine. En d'autres termes, chaque personne a le droit et le devoir d'être pleinement responsable de ses actes et de partager cette responsabilité avec ses voisins et avec la Terre, pour l'intégrité du monde créé.

105. Le progrès résulte de multiples tentatives de parvenir au bien commun par des voies différentes, à travers des essais, des erreurs et le dialogue. La vérité n'est pas automatiquement accessible à l'homme et l'homme est, par nature, faillible. Par

conséquent, nous reconnaissons qu'il est impossible de concevoir – sans même parler de construire – une société parfaite, sans douleur ou conflit. Nous rejetons toute forme de totalitarisme fondée sur une telle aspiration. Chaque être humain est capable de conserver, d'appliquer et de revoir l'idée qu'il se fait du bien. Le régime démocratique traite avec un respect et un soin égaux des personnes ayant des concepts différents du bien, à condition que ceux-ci soient exprimés dans le respect des valeurs de tolérance et qu'ils soient démocratiques.

106. La pensée et l'action politique du PPE sont basées sur des valeurs fondamentales, interdépendantes, d'égale importance et universellement applicables: la liberté et la responsabilité, l'égalité fondamentale, la justice, la vérité et la solidarité, ainsi que la subsidiarité. Nous considérons que ces valeurs sont universelles, et pas exclusivement occidentales, même si elles sont apparues historiquement en Occident et qu'elles se sont développées à travers le dialogue avec d'autres cultures. Ce point s'applique, en particulier, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la séparation entre autorités étatiques et institutions religieuses, à la séparation des pouvoirs, à la démocratie et à l'État de droit.

### **Liberté et responsabilité**

107. Pendant plus de deux décennies, nous avons vécu dans une Europe plus unie et plus libre que jamais auparavant. Nous le devons notamment à l'intégration européenne, dont la réussite a dépassé toutes les espérances. Mais nous le devons aussi au fait que l'Europe centrale et orientale s'est libérée du communisme totalitaire et que certaines parties de l'Europe méridionales ont mis à bas leurs régimes autoritaires. S'être débarrassé du totalitarisme et de la dictature, avoir été privé des droits individuels et politiques fondamentaux, avoir lutté pour la liberté, avoir mis en jeu son bien-être personnel et parfois sa vie sont des expériences qui ont enrichi l'Europe dans son ensemble. Dans notre famille politique, ces expériences ont consolidé un engagement irréversible en faveur de la liberté humaine et un rejet inébranlable des régimes totalitaires et autoritaires. Même 20 ans plus tard, les efforts déployés par ces partis qui s'efforcent, dans des pays de l'ancien bloc communiste, de mettre en œuvre et de soutenir les valeurs démocratiques ne peuvent (ni ne doivent) se relâcher, eu égard à la persistance et à

l'enracinement des traditions autocratiques ou à la conversion feinte aux normes européennes dans le chef des successeurs des anciens partis communistes.

108. Nous croyons que la véritable liberté correspond à l'autonomie et à la responsabilité, et pas à l'indépendance irresponsable. La justice et la solidarité ne peuvent véritablement exister si l'existence de la liberté n'est pas acceptée par chacun comme une condition préalable essentielle.

109. Selon cette conception, chacun partage la responsabilité de l'intégrité du monde créé. Par conséquent, les personnes, les groupes, les communautés, les peuples, les nations et les États doivent répondre de leurs actions vis-à-vis de tout être humain, vivant ou à vivre, chacun d'entre eux étant une partie unique du monde créé.

110. C'est pourquoi le PPE s'efforce de faire en sorte que tout le monde puisse jouir au quotidien des droits inaliénables reconnus à chacun. Il faut entendre par là le droit de développer et d'utiliser pleinement ses dons, ses talents et ses capacités, mais aussi, en parallèle, l'obligation de les mettre à la disposition de la communauté et de veiller, en toute circonstance, à appliquer les valeurs de justice et de solidarité dans les relations avec autrui.

111. Les autorités tirent leur légitimité de leur obligation de créer des conditions appropriées pour l'épanouissement personnel de chacun, tant sur le plan individuel que dans le contexte de communautés. Toute autorité, publique ou privée, et quel que soit le niveau où elle opère, doit donc protéger l'intérêt général et le bien commun de l'humanité, en accordant en toute circonstance, une attention particulière aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.

112. Il importe de ne pas confondre le bien commun et la somme des intérêts individuels. Toutefois, ces intérêts doivent toujours être compatibles avec le respect des droits de chaque personne, qu'ils soient individuels, civiques et politiques, économiques et sociaux, religieux, culturels et collectifs.

113. Le droit des peuples à l'autodétermination et le libre exercice de leurs droits légitimes ne peuvent être invoqués pour refuser à quiconque l'exercice et la jouissance de ses droits fondamentaux ou pour conduire des personnes sur le chemin de la violence.

114. Ce respect de la liberté des autres et de l'égalité, selon le PPE, doit aussi être reconnu à travers la façon dont nous nous comportons, dont nous discutons et communiquons les uns avec les autres, notamment lors de débats publics, indépendamment des opinions et des convictions des autres, et la façon dont nous évoquons d'autres groupes, leurs convictions, minorités et institutions.

115. Nous considérons qu'il est nécessaire de respecter le droit à l'objection de conscience.

### **Dignité et égalité fondamentale**

116. Tous les êtres humains sont égaux en droit parce qu'ils sont dotés de la même dignité qui puise sa source dans la nature humaine. Dans les relations avec les autres, la liberté de chaque personne est donc limitée par le respect de la liberté et de la dignité des autres, qui découle de la reconnaissance de cette égalité fondamentale. Même si nous ne possédons pas des dons, des talents et des capacités de façon égale, chaque personne doit pouvoir atteindre son épanouissement personnel dans la liberté et l'égalité, quels que soient son origine, son sexe, son âge, sa race, son orientation sexuelle, sa nationalité, sa religion, ses convictions, son statut social ou son état de santé.

### **Justice**

117. Il découle du concept de justice que les conditions nécessaires à l'exercice de la liberté par les individus ainsi que par leurs communautés, selon leur nature et leurs objectifs, doivent être garanties en toutes circonstances. Il relève de la nature de la justice d'octroyer son dû à chaque individu et de tendre activement vers davantage d'égalité et de possibilités, ainsi que vers une vie en société basée sur le respect mutuel. Il est de la responsabilité de l'État, des partenaires sociaux et de la société civile de garantir la justice sociale à travers la législation, le partenariat et la participation à tous les niveaux – privé, national et international.

118. Le respect de la loi et son application impartiale sont des dimensions de la justice. Les citoyens doivent être égaux devant la loi. Les lois évoluent en permanence au gré de la dynamique de la civilisation et du progrès technique, mais elles doivent toujours respecter la dignité humaine et les droits de l'homme, et doivent être acceptées librement par les personnes et leurs communautés.

119. Les lois doivent évoluer sur la base du respect universel des droits fondamentaux et inaliénables de l'homme, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950 et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, telle que confirmée dans le traité de Lisbonne de 2009.

120. La justice ne peut être arbitraire ou confondue avec la dictature de la majorité. Elle requiert le respect de la minorité, à laquelle aucune majorité ne peut refuser le libre exercice de ses droits; elle exige également de renoncer à l'imposition de mesures et de politiques qui ne sont pas compatibles avec les droits humains fondamentaux.

## **Solidarité**

121. La justice et la solidarité sont indissolublement liées. Dans la mesure où tout ce qui arrive à une personne a des répercussions sur d'autres personnes, la solidarité désigne la conscience de l'interdépendance des personnes. Elle désigne aussi l'action pratique, le partage, l'aide effective, ainsi que les droits et devoirs relatifs aux individus et à leurs communautés.

122. La solidarité est une responsabilité commune: les forts doivent aider ceux qui en ont besoin, lesquels doivent à leur tour faire un effort pour améliorer leur situation dans la mesure de leurs capacités.

123. En affirmant l'unité du genre humain dans le temps et dans l'espace, nous considérons la solidarité non seulement d'un point de vue horizontal, entre les êtres humains de toutes les générations, où qu'ils vivent, mais aussi d'un point de vue vertical, en nous référant aux intérêts légitimes des générations futures et en incluant le respect du monde créé.

124. La solidarité commence chez soi, au sein de la famille, et est indispensable au bien commun des communautés, des nations et de l'Union européenne dans son ensemble. Le principe de subsidiarité requiert que la solidarité soit toujours contrebalancée par les concepts de responsabilité individuelle et de réalisation de soi. À l'heure de la mondialisation, la solidarité et le rejet de l'avidité expriment la reconnaissance du bien commun mondial. L'interdépendance et la destinée politique commune des États membres de l'Union européenne appellent la solidarité européenne. Toutefois, la solidarité institutionnalisée entre les États membres européens nécessite, de la part des États membres, la volonté d'assumer leurs responsabilités juridiques.

### **Respect de l'intégrité de la terre et du monde créé**

125. Nous nous opposons à l'exploitation irréfléchie et injuste de la terre, qui fait fi du potentiel d'autorégénération limité de la nature. Notre conception de l'homme appelle une gestion responsable de la terre en vue de satisfaire aux besoins légitimes de tous et d'améliorer les conditions de vie et la qualité de vie de chacun, tout en garantissant le développement durable, afin de protéger les intérêts légitimes des générations futures. Cela implique de s'abstenir de ces politiques et de ces pratiques dont nous ne pouvons prévoir les conséquences futures, en vertu du principe de précaution. Nous encourageons les nouvelles technologies, la recherche et l'innovation puisqu'elles sont les clés du développement durable. L'Union européenne doit jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

126. Par conséquent, nous devons exercer pleinement notre responsabilité personnelle, nationale et européenne dans le traitement réservé au problème du changement climatique et nous devons, à tous les niveaux, atténuer cette détérioration et permettre l'adaptation à ses conséquences.

127. Des normes environnementales et sociales élevées sont des préalables à de bonnes conditions de vie. Nous croyons dans le bon jugement de la population elle-même. Les lois doivent créer le cadre approprié pour une décision en connaissance de cause et raisonnée.

## **Subsidiarité et diversité**

128. Nous considérons la démocratie comme une condition essentielle pour que les êtres humains vivent en citoyens et que les sociétés puissent prospérer. La démocratie est toujours basée sur l'État de droit, la séparation des pouvoirs et la tenue d'élections libres. La participation des citoyens à la vie publique et aux décisions qui concernent tout un chacun est un élément fondamental de la démocratie. Nous estimons que la participation des citoyens à tous les niveaux est un moyen indispensable pour atteindre une démocratie authentique.

129. Selon le principe de subsidiarité, le pouvoir doit être exercé au niveau où il est à la fois le plus efficace et le plus proche du citoyen, pour autant qu'il puisse y être exercé effectivement. Les politiques, les mesures et les cadres réglementaires qui sont le plus efficaces au niveau européen doivent être transférés à l'Union européenne, tandis que les tâches qui peuvent être exécutées adéquatement à un niveau inférieur ne doivent pas faire l'objet d'un transfert vers le niveau supérieur. Tous les niveaux de gouvernance dans l'Union doivent coopérer dans la transparence à l'achèvement de ces tâches.

130. Les limites qu'impose le principe de subsidiarité concourent par ailleurs à une séparation des pouvoirs spécifiques en empêchant leur concentration. Nous envisageons un système solide et «ascendant», remontant des individus responsabilisés, des familles et de leurs organisations, des collectivités locales, des villes, des régions et des États membres jusqu'au niveau de l'Union européenne.

131. Si des gouvernements violent des droits humains fondamentaux, la communauté internationale des États a la responsabilité de prendre des mesures de protection en vertu de traités, de conventions, d'accords et d'autres textes, et même en codifiant l'obligation d'intervenir en recourant à des moyens de plus en plus sévères, mais proportionnés et placés sous un strict contrôle international et démocratique, afin de mettre un terme aux violations en question.

132. La raison d'être de la souveraineté des États consiste à garantir le bien commun, le bien-être et le développement de leur peuple, à défendre et à restaurer l'ordre judiciaire international respectant la dignité humaine. Toutefois, il découle de ce principe que des

États qui ne sont pas en mesure de s'engager individuellement dans une action efficace, doivent mettre en commun leur souveraineté au sein d'organisations supranationales et internationales; dans ce cas de figure, il leur incombe de combiner leurs capacités au sein de conventions et de partenariats internationaux et mondiaux.

### **Notre vision de la société**

133. Nos valeurs doivent guider l'ordre politique ainsi que les sphères économique, sociale et culturelle.

134. Le développement économique, obtenu grâce à la contribution de chacun, ne peut favoriser le bien-être et la paix que si ses fruits sont partagés dans le but d'améliorer les conditions de vie et l'épanouissement de chaque personne. C'est pour cette raison que nous sommes favorables à l'économie sociale de marché et que nous devons soutenir et développer des systèmes durables de solidarité et de responsabilité.

135. Il est nécessaire de conserver notre vigilance à l'égard d'une mauvaise utilisation du pouvoir économique susceptible de conduire à l'inhibition de la liberté, à l'inégalité ou à l'injustice. Il est donc essentiel de préserver la concurrence entre les forces du marché et de promouvoir la solidarité et la justice sociale.

136. La subsidiarité s'exprime non seulement verticalement dans le système politique, mais aussi horizontalement dans la société, étant entendu que la société peut se construire dans la liberté. Par conséquent, les autorités publiques doivent respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, reconnaître et soutenir l'autonomie relative des groupes sociaux et ne pas se substituer à l'initiative privée, sauf si cette dernière est faible ou inexistante. Dans le même ordre d'idées, le Parti Populaire Européen encourage le dynamisme de la société civile à travers les activités des organisations non gouvernementales et la création d'associations. Nous pensons aussi que l'Union européenne devrait favoriser des relations directes avec les associations de producteurs, les consommateurs, les syndicats, les chambres de commerce et d'autres acteurs socio-économiques et sociétaux.

## **L'économie sociale de marché**

137. L'économie sociale de marché, sur le plan conceptuel, a été inventée aux heures les plus sombres de l'Europe, durant les années 1930 et 1940, afin de vacciner le Vieux continent contre la crise, le totalitarisme et la guerre. Elle s'inspire de concepts et de politiques développés par des organisations sociétales et des Églises au dix-neuvième siècle et durant les décennies suivantes. Avant toute chose, l'économie sociale de marché est un concept profondément politique voué à la sauvegarde de la liberté humaine par la préservation et le développement du marché. Elle a trouvé son expression la plus achevée dans les politiques menées par les Démocrates-chrétiens pendant les premières décennies de l'après-guerre et s'assimile, pour notre famille politique, à un principe de base. Elle constitue un ordre économique et social ancré dans les traités, qui concilie la liberté personnelle, le droit à la propriété privée et la libre concurrence avec les droits sociaux, l'intérêt public et le développement durable. Notre famille politique doit à nouveau placer l'accent sur l'éthique du travail, et de l'esprit d'entreprise, qui permet à chacun de gagner sa vie. Le PPE est favorable à un dialogue social fort et reconnaît le rôle essentiel joué par les partenaires sociaux.

138. Les membres les plus faibles de notre société méritent la solidarité aussi longtemps qu'ils ne peuvent s'assumer. En revanche, cette politique ne doit jamais contredire le principe de base de la responsabilité personnelle dans un environnement de marché compétitif. Suite à la grave crise financière et économique mondiale, la promotion et le renforcement des principes de l'économie sociale de marché, à l'échelon européen comme au niveau mondial, dans une économie mondiale toujours plus interconnectée, doivent constituer la première de nos priorités. Les marchés doivent fonctionner aussi librement que possible et il convient d'en finir avec les pratiques déloyales et les mesures protectionnistes prises contre la libre concurrence et le libre-échange.

139. L'économie sociale de marché, en Europe comme dans le monde, doit être fondée sur le principe de la durabilité de l'environnement. Il s'agit en d'autres termes de consacrer une attention toujours plus grande aux sources d'énergie renouvelables, à la suppression progressive de la production énergétique non durable, à la préservation de la biodiversité, à la conservation et à la régénération des ressources naturelles (eau, air et sols). Par voie

de conséquence, la croissance économique doit favoriser les facteurs qui améliorent la qualité de vie des citoyens.

## **Religion et politique**

140. Nous, les partis membres du PPE, réaffirmons le lien qui existe entre les valeurs chrétiennes basées sur l'Évangile et l'héritage culturel chrétien, et les idéaux démocratiques de liberté, d'égalité fondamentale entre tous les êtres humains, de justice sociale et de solidarité. En parallèle, nous insistons sur la séparation entre l'Église et l'État, et sur la nécessité d'opérer une distinction entre les rôles joués par l'Église et par l'État dans la société, ainsi qu'entre religion et politique. L'Évangile n'est pas un programme politique. Cela étant, cette distinction ne doit jamais justifier l'exclusion d'Églises du domaine public ou conduire à minimiser le besoin constant de dialogue et d'interaction entre sphères politiques et religieuses. Ce dialogue doit être renforcé. Le PPE salue l'article 17 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et le considère comme un outil essentiel, par exemple, dans le traitement qu'il faut réserver à la question de la persécution des Chrétiens et d'autres groupes religieux dans le monde. La liberté de religion, incluant le droit à la conversion ou le droit de ne pas avoir de convictions religieuses, se trouve sur un pied d'égalité avec les autres droits humains fondamentaux.

141. Reconnaisant les racines gréco-romaines et judéo-chrétiennes de notre civilisation et nous inspirant des Lumières, nous souhaitons nous positionner essentiellement comme un parti de valeurs sans liens confessionnels. Ce principe est valide tant pour ceux d'entre nous qui croient en Dieu et y voient la source de la vérité, de la justice, du bien et de la beauté, et qui pensent que l'humanité est appelée à contribuer au travail de création de Dieu et à la liberté, que pour ceux qui ne partagent pas cette foi mais qui respectent les mêmes valeurs universelles en considérant qu'elles proviennent d'autres sources.

142. S'il rejette, oublie, néglige ou dilue ses valeurs, le Parti Populaire Européen ne sera rien de plus qu'un instrument de pouvoir, sans âme et sans avenir, renonçant également à la nature universelle et originale de son message, basé sur une appréciation globale de la complexité irréductible de chaque être humain et de la vie en société.

## **Chapitre II: Nouveaux défis pour nos sociétés**

201. Le projet européen, dont les partis membres du PPE ont été les pionniers et le moteur, n'est toujours pas achevé. L'Europe de l'après-guerre a été reconstruite, la guerre est devenue une menace lointaine, la marche vers le totalitarisme a été renversée; le continent a été pour ainsi dire unifié et n'a jamais connu de période aussi pacifique et prospère. Mais nous devons nous garder de toute complaisance.

202. Le XXI<sup>e</sup> siècle est riche non seulement de nouvelles possibilités spectaculaires, mais il fourmille également de défis et de menaces. La mondialisation exige une réaction multiple, mais la réponse européenne doit être forte et cohérente. L'énorme transfert de pouvoir économique et géopolitique exige un nouvel effort commun en direction de l'innovation et de la compétence, s'appuyant sur des valeurs ainsi que sur une vision et des stratégies à long terme. L'évolution démographique, le changement climatique, les menaces pesant sur la sécurité alimentaire, la diminution de la biodiversité et les nouvelles pénuries rendent certains changements significatifs inévitables.

203. Nous pensons que les évolutions intervenues à l'échelle planétaire au cours des dernières décennies ont réaffirmé les principes fondamentaux du modèle social européen ainsi que la nécessité de poursuivre son développement pour conserver la compétitivité.

### **Défis mondiaux**

204. Après avoir surmonté le totalitarisme et créé les conditions de la réconciliation et de la prévention de la guerre en Europe, nous sommes à présent confrontés à un glissement spectaculaire des rapports de force dans le monde et à l'émergence d'un nouveau paysage mondial. Cette évolution s'accompagne de vastes transformations démographiques et économiques. En outre, des contraintes culturelles et financières limitent la volonté de l'Europe d'assumer des responsabilités géopolitiques plus importantes. La fin de la Guerre froide et les succès de la lutte contre la pauvreté et le sous-développement dans de nombreux pays ouvrent la voie à de nouvelles possibilités dans les champs de la coopération internationale et du renforcement de la gouvernance mondiale. D'un autre côté, des menaces de plus en plus graves se développent, causées par l'insécurité régionale, des États faillis, la quête de ressources naturelles, des conflits

territoriaux non réglés, le terrorisme et des armes de destruction massive, anciennes et nouvelles, se trouvant entre les mains d'acteurs étatiques et non étatiques. Dans ce nouveau paysage politique, l'Europe doit avoir conscience qu'elle pourrait facilement perdre sa prise, jusqu'à présent significative, sur les affaires mondiales, eu égard notamment au déplacement de l'attention de son allié principal, les États-Unis, vers d'autres parties du monde. Ces possibilités et ces menaces dans le domaine de la politique internationale et étrangère exigeront de l'Union une réponse clairvoyante, dévouée, forte et inventive. Elles justifient, sous un nouveau jour, la poursuite et l'intensification de l'intégration européenne.

205. Dès lors que la mondialisation et la société de l'information augmentent les dépendances et les risques de contagion dans les pays et les régions économiques, elles peuvent entraîner des développements économiques négatifs bien plus rapidement que dans le passé. La mondialisation et l'interdépendance croissante ont aussi généré des menaces imminentes et de magnifiques ouvertures pour l'économie européenne. L'augmentation du pouvoir d'achat dans de nombreuses parties du globe et l'expansion du commerce international ont donné de nouveaux débouchés aux exportations européennes de produits et de services; dans le même temps, la division mondiale du travail a abaissé le coût de nombreux produits de base pour les consommateurs européens. Des millions de nouveaux emplois ont été créés. Parallèlement, cette nouvelle division du travail a entraîné de graves pertes d'emplois dans notre continent. Par ailleurs, la compétitivité mondiale de l'Europe est mise à l'épreuve, dans des proportions inédites, notamment en termes de structure démographique, d'éducation, de recherche, de modes de développement et de manque de mobilité géographique. Pire encore, il est devenu évident que nos modes actuels de dépenses privées et publiques excessives, fondés sur le crédit et le prêt, ne sont pas viables, non seulement du point de vue des générations futures, mais même à court terme. Sans aucun doute, la création de l'euro a donné un coup de fouet aux économies des États qui y participent. À ce titre, elle est irréversible ou ne peut être remise en cause qu'au prix de conséquences aussi dramatiques qu'incontrôlables. La question centrale, pour nos concitoyens comme pour les décideurs politiques, est de savoir si nous sommes disposés à tirer toutes les conséquences économiques, financières et institutionnelles du fait d'avoir une seule monnaie. Le PPE, par conséquent, est confronté à un triple défi: mettre en œuvre une réforme et une modernisation profonde de nos économies pour nous adapter aux exigences de la concurrence mondiale, rééquilibrer nos recettes publiques et

privées au regard de nos dépenses sans causer une récession économique et un chômage massif, et mener à bien des réformes institutionnelles qui sont essentielles à la préservation d'une monnaie commune. Face à ces défis, sauver le projet européen demandera une vision et de l'expertise.

206. La révolution industrielle, la croissance de la population, les capacités technologiques et, surtout, l'augmentation considérable de la production et de la consommation se heurtent aux limites de ce que la Terre peut reproduire et absorber, et, dans un certain nombre de cas, ont passé outre sa capacité de résilience. Rétablir cet équilibre n'est rien moins qu'une question de survie pour l'humanité et le défi premier de cette génération comme des suivantes. De plus, nos économies se ressentent d'ores et déjà des contraintes causées par des pénuries imminentes, en particulier dans le domaine de l'énergie. Nous ne pourrions éviter une modification radicale de nos modes de production et de consommation et le réchauffement de la planète ne rendra ces changements que plus urgents. Par ailleurs, les technologies existantes et le développement de nouvelles technologies peuvent non seulement créer des solutions alternatives aux tendances non durables présentes dans nos économies et dans nos modes de vie, mais également ouvrir des perspectives prometteuses en matière de changement, d'innovation, d'emploi et de croissance. Que ce soit au niveau national, régional ou mondial, l'écologisation de nos économies donne ses chances à un nouvel esprit d'entreprise et à des solutions audacieuses pour palier la rareté. Elle peut être une nouvelle source de revenus tant dans les sociétés modernes et que dans les sociétés jusqu'à présent moins développées. Ce troisième défi essentiel constitue dans le même temps le nouveau terrain d'une coopération européenne indispensable: les défis environnementaux nécessitent des solutions qui dépassent les frontières nationales. La plupart d'entre eux exigent une approche mondiale dans le cadre de laquelle, à défaut de politiques et de pratiques fortes, unifiées et clairvoyantes, la défense des conceptions et des intérêts de l'Europe restera lettre morte.

## **Société et culture**

207. L'Europe a toujours été un lieu de culture, de rationalité, de progrès, de connaissance et d'humanisme. Nous, les partis membres du PPE, pensons qu'il existe une culture européenne commune distincte dans le contexte de la mondialisation. C'est pourquoi nous sommes favorables au renforcement d'une structure sociétale qui laisse une place aux

familles, aux communautés locales, aux associations de citoyens, aux régions et aux nations. Nous accordons une grande importance à la responsabilité personnelle des citoyens, à l'équilibre entre initiatives commerciales et non lucratives, y compris culturelles, entre engagement rémunéré et volontaire. Les autorités publiques doivent soutenir ces principes.

208. Les efforts déployés pour favoriser un fort sentiment d'identité européenne, passage obligé pour créer une Union dynamique, doivent s'inspirer de la diversité sociale, culturelle et spirituelle de notre continent. Cette diversité englobe aussi d'autres religions que le judaïsme et le christianisme, par exemple l'islam.

209. Parallèlement, nous devons protéger et promouvoir les langues locales et régionales officielles ainsi que le droit à l'éducation dans la langue maternelle dans un nombre approprié d'écoles, d'une part, et d'autre part, une éducation multilingue qui permette aux citoyens européens de communiquer facilement les uns avec les autres.

210. Nous considérons qu'il est absolument indispensable de protéger et de favoriser des valeurs indépendantes de tout intérêt commercial ainsi que le développement d'expressions culturelles contemporaines dans le domaine des médias, notamment les nouveaux médias, l'architecture, l'aménagement du territoire, les arts, la littérature, la conservation de notre patrimoine culturel et son enrichissement à travers la promotion des échanges culturels et de la mobilité.

### **Famille et démographie**

211. Aux termes de l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. La famille est l'institution fondamentale irremplaçable où sont chéris et instillés l'amour, la charité, la compassion et la solidarité humaine, permettant ainsi d'unir des générations différentes. Elle est le lieu où parents et enfants prennent leurs responsabilités et mettent en pratique une solidarité mutuelle. Des familles fortes sont aussi une condition préalable à un meilleur développement démographique.

212. Nous avons conscience de la nécessité de trouver de nouveaux équilibres au sein de nos sociétés entre travail rémunéré et professionnel, d'une part, et les soins à apporter à la famille, d'autre part, afin de renforcer la solidarité entre les générations. Parallèlement, nos défis démographiques nécessitent l'allongement de la participation au marché du travail et davantage de place aux soins et à l'éducation des enfants, y compris sous la forme de structures d'accueil et sous la forme d'un aménagement de l'organisation du travail, prenant en considération la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Nous soulignons la nécessité de reconnaître le travail d'éducateurs des parents dans le cadre des politiques sociales. Nous estimons que les politiques budgétaires doivent favoriser les familles et la solidarité entre les générations.

213. Le PPE refuse de considérer l'avortement comme une méthode de la planification familiale. Nous encourageons le soutien de programmes et d'initiatives visant à aider les parents et les familles à accueillir chaque enfant, notamment lorsque surviennent des difficultés ou des grossesses non désirées. Aucune pression sociale ne doit être exercée sur les parents qui décident d'accepter un enfant souffrant d'un handicap.

214. L'augmentation de l'espérance de vie des Européens, grâce au progrès technologique et médical et à des modes de vie plus sains, est en soi une évolution positive. En revanche, elle a sur nos régimes de retraite et d'assurance maladie des répercussions sur lesquelles il convient de se pencher. La proportion entre la population active et les retraités ne peut que devenir plus précaire. L'augmentation de la productivité ne pouvant que contrebalancer partiellement cette évolution, il y a lieu d'augmenter le temps de travail total moyen. La nécessité de promouvoir des modes de vie plus sains et des soins de santé préventifs va croissant. Avoir une population en bonne santé et active plus longtemps produira un impact positif sur la productivité et la compétitivité. Par ailleurs, l'Europe doit investir davantage dans l'éducation et la formation, notamment dans les domaines des langues, de la mobilité du travail et de l'esprit d'entreprise, en ciblant particulièrement les jeunes.

### **Éducation et jeunesse**

215. L'éducation et la connaissance sont fondamentales pour l'Europe, mais elles n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. Ces dernières années, l'Europe a dû relever

le défi consistant à se transformer en une économie et une société de la connaissance. Les objectifs que sont la compétitivité et le potentiel scientifique sont entravés par l'exode des cerveaux et la crise financière. Parallèlement, l'éducation est la clé permettant aux individus de réussir leur vie et leur épanouissement professionnels.

216. Nous croyons que l'éducation et la formation sont devenues un mode de vie et une ressource et, partant, que les Européens n'en ont jamais été aussi dépendants. Dans ce monde en transformation rapide, les jeunes gens assument la responsabilité spécifique consistant à façonner le futur de l'Europe. Il est d'autant plus important de leur permettre de prendre un bon départ grâce à l'éducation.

### **Immigration et intégration**

217. La mobilité à l'intérieur de l'Union européenne et l'immigration extra-européenne sont des réalités. Elles ont enrichi l'Europe au fil des siècles. Attirer des travailleurs hautement qualifiés venus des quatre coins du monde serait bénéfique pour l'économie européenne, mais l'immigration ne doit pas être encouragée comme la seule bonne réponse aux enjeux démographiques. Il faut prévenir tout exode des cerveaux. La compétence des décisions en matière d'accès au marché du travail national appartient aux États membres. Par ailleurs, il restera de toute façon indispensable d'offrir l'asile aux personnes qui font l'objet de persécutions. Immigrants et réfugiés doivent être traités dans le respect des droits de l'homme.

218. Nous pensons qu'il est aussi impératif de discuter des problèmes apparus à cause d'un manque d'intégration et à cause de l'immigration illégale, notamment dans le contexte de l'émergence de «sociétés parallèles» d'immigrants au sein desquelles les valeurs fondamentales consacrées dans nos Constitutions ne sont pas respectées, comme les libertés individuelles et l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. Les droits de l'homme, la liberté et la tolérance doivent être respectés dans toutes les communautés culturelles ou religieuses d'Europe. Il ne doit exister aucun espace dans l'Union pour des sanctuaires protégeant des systèmes judiciaires sectaires.

219. Les immigrants doivent maîtriser ou apprendre les langues des pays d'accueil, ainsi que l'histoire et les caractéristiques de leur nouvel environnement, se conformer à sa loi et

respecter son patrimoine culturel et ses valeurs sous-jacentes, et prendre part aux droits et devoirs civiques de leur communauté locale et nationale. Il s'agit, par-dessus tout, d'offrir aux immigrants la possibilité de jouir pleinement de leurs droits. Par ailleurs, le PPE luttera contre tous les types de discriminations à l'encontre des immigrants. Les gens ont le droit de pratiquer leur religion et de vivre selon leur culture pour autant que la loi soit respectée. Il faut s'attaquer au problème de l'émergence des ghettos peuplés de groupes ethniques. Avoir la possibilité de travailler est un aspect important du processus d'intégration dans une société. Il convient de promouvoir les structures de coopération et de rencontre entre les immigrants et leurs familles et leurs concitoyens des pays d'accueil.

220. La création d'une politique d'asile commune est un objectif auquel ont souscrit tous les États membres de l'UE. Toutefois, une telle politique commune doit pouvoir s'appuyer sur des règles existantes dans le domaine de la politique d'asile européenne. Cette politique doit aussi faire montre de solidarité avec les États membres dont les systèmes d'asile nationaux sont confrontés à des pressions spécifiques et disproportionnées, notamment à cause de leur situation géographique ou de leur situation démographique. En cas de conflit ou de catastrophe d'origine humaine ou naturelle, l'UE et ses États membres doivent faciliter l'accueil des personnes qui ont besoin d'une protection internationale dans l'Union. Nous devons favoriser leur retour une fois que les conditions sur le terrain le permettent.

### **Cohésion économique, sociale et territoriale**

221. La cohésion – sociale, territoriale ou économique – est l'un des éléments essentiels de l'Union européenne. Elle traduit, dans la pratique, le principe de solidarité et la conviction que la paix sociale n'est pas viable lorsque les divisions sont trop importantes ou permanentes. Favoriser la cohésion revient à combler les fossés entre pays, à encourager la coopération transfrontalière et territoriale entre les régions et à l'intérieur des pays, mais aussi à dépasser les clivages au sein de nos sociétés, que ce soit en matière de classe, d'appartenance ethnique ou nationale ou d'âge. Ces objectifs sont aujourd'hui fortement mis à mal par la montée des inégalités et de la pauvreté, qui s'accompagnent souvent d'une augmentation du chômage, en particulier chez les jeunes.

222. Juguler l'émergence d'un nouveau sous-prolétariat est une tâche qui relève essentiellement du niveau national. La cohésion sociale dans nos sociétés est surtout menacée par le chômage, le manque d'instruction et la concentration de populations immigrantes dans un quartier, une situation qui entraîne trop souvent la paupérisation de cet environnement, la radicalisation, la dépendance à la drogue, la violence et la criminalité. En outre, les gouvernements et les partenaires sociaux doivent accorder davantage d'attention à des phénomènes comme la pauvreté touchant même les personnes actives ainsi que les personnes âgées. Bien que cette responsabilité repose avant tout sur les gouvernements nationaux et les autorités locales, qui sont aidées par des initiatives de la société civile et des associations d'entraide, l'Union peut aider à régler ces problèmes en créant les conditions propices à l'emploi et à la croissance économique, et en utilisant ses compétences de coordination dans le domaine de la lutte contre la criminalité et la drogue.

223. La troisième dimension de la cohésion, à côté des aspects économiques et sociaux, est territoriale. La cohésion territoriale sous-tend l'amélioration de la compétitivité entre pays et entre régions.

224. Le PPE a aussi l'intention de se pencher davantage sur le problème de l'abandon scolaire et du manque d'éducation au sein de la jeune génération. À cet égard, l'Union européenne peut jouer un rôle important, bien que subsidiaire, vis-à-vis des États membres, et doit par exemple soutenir des programmes d'éducation, de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie.

225. Le PPE réaffirme sa volonté de promouvoir le droit de l'homme à l'éducation et la liberté parentale du choix éducatif.

### **Approfondir le débat éthique**

226. La technologie joue un rôle toujours plus important, en particulier au début et à la fin de la vie humaine. Les conséquences morales de nos décisions ajoutent de nouvelles dimensions à nos choix politiques, sociétaux et individuels. Par ailleurs, l'existence de nouveaux moyens de mesurer les répercussions de nos comportements et de nos

décisions sur les générations à venir exigent une mise en balance sans précédent des conséquences présentes par rapport aux conséquences futures.

227. Le PPE réaffirme les positions de la personne humaine, de la vie et du monde créés telles qu'elles sont décrites dans notre programme de base d'Athènes (1992) et dans notre déclaration de Berlin (2001), *Une Union de valeurs*. Cela étant, ces documents n'évoquent pas tous les domaines touchés par les avancées technologiques et les enjeux éthiques. C'est pourquoi, sur la base des principes décrits dans ces documents, il convient de poursuivre en permanence l'évaluation des nouvelles technologies. Nous devons continuer à mener systématiquement un débat éthique de fond pour accompagner les innovations techniques dans ces domaines. L'UE ne doit pas débloquer des fonds pour les technologies qui sont manifestement contraires aux valeurs décrites dans les documents susmentionnés; dans d'autres domaines sensibles, les financements de l'UE devraient aller de pair avec des recherches sur les aspects éthiques connexes.

228. La vie humaine doit être protégée depuis son début jusqu'à sa fin naturelle. L'intervention génétique au début de la vie humaine doit être restreinte aux interventions visant à guérir ses maladies. La création artificielle et la sélection d'embryons humains à des fins de recherche ou de commercialisation doivent être interdites dans l'Union. Les publicités sur l'avortement ou l'euthanasie doivent être interdites.

### **Le rôle des partis politiques**

229. Les partis politiques sont une institution indispensable de toute démocratie représentative. Ils assument une fonction décisive dans la représentation des intérêts généraux, particuliers et diffus du peuple au sein du processus politique et dans la promotion des idéaux démocratiques. Par conséquent, les partis politiques doivent favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la diversité sur toutes leurs listes électorales et dans tous leurs organes internes. Les partis politiques nationaux et européens doivent être organisés et fonctionner en conformité avec les règles de la démocratie interne. En outre, ils doivent rester vigilants à l'égard des idéologies et des groupements qui ont pour objectif la destruction de l'héritage de coopération politique pacifique et de démocratie en Europe.

230. Les partis politiques jouent un rôle crucial en réunissant citoyens et gouvernements. La démocratie représentative constitue un trait d'union entre citoyens et gouvernements. Au niveau européen également, ils sont indispensables pour rapprocher l'Union et ses citoyens et faire le lien entre processus de décision et participation populaire. Grâce à une combinaison de contributions volontaires et de financements de l'Union, ces partis européens doivent disposer des moyens pour réaliser leurs propres travaux de recherche grâce à des groupes de réflexion indépendants, mener des campagnes électorales européennes et avoir accès aux médias.

231. Compte tenu de l'importance croissante des décisions prises au niveau européen, il convient de contrôler et d'améliorer l'intégrité, la transparence et l'indépendance des décideurs et des parlementaires européens. En toute circonstance, les contributions financières doivent être transparentes.

232. Le PPE lui-même s'engagera dans un processus permanent visant à renforcer et à gagner la confiance des citoyens par le dialogue, la présence sur le terrain, la transparence et la responsabilité. Le PPE aspire à une intégration approfondie avec ses partis membres basée sur le principe de subsidiarité tout en cherchant à exploiter tout le potentiel du processus décisionnel institutionnel de l'Union. Parallèlement, en tirant parti des changements survenus dans le voisinage de l'Europe, le PPE doit s'efforcer de soutenir les forces politiques présentes dans son voisinage qui partagent ses valeurs fondamentales.

233. Le PPE promeut et soutient l'action de ses groupes parlementaires dans toutes les organisations européennes, au sein de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'OTAN.

### **Protection des minorités nationales**

234. Les minorités nationales autochtones et les minorités traditionnelles entendues en ce sens sont des groupes qui ont résidé dans la même région pendant des générations alors que les frontières nationales se sont déplacées. Leurs droits et leurs efforts pour préserver leurs traditions culturelles distinctes et parler leurs propres langues doivent être respectés et soutenus par les États-nations, comme les minorités doivent respecter l'ordre

constitutionnel de leur pays. L'Union européenne, s'appuyant sur l'engagement clair des minorités et des gouvernements nationaux de résoudre les problèmes dans un esprit de coopération, doit aider à régler cette question complexe, qui a souvent été à l'origine de conflits au cours de l'histoire européenne.

235. Nous pensons que l'Union européenne peut élaborer progressivement un ensemble de normes communautaires juridiquement contraignantes visant à protéger les personnes et les communautés appartenant à des minorités, tout en encourageant des mesures et des instruments politiques positifs dont la mise en œuvre viserait à protéger les personnes et les groupes appartenant à des minorités. Le principe de partage de bonnes pratiques sous-tend une stratégie européenne concrète et efficace pour les minorités nationales autochtones et les minorités traditionnelles.

### **L'importance des régions**

236. Le PPE se réjouit de la contribution qu'apporte le Comité des régions en tant qu'assemblée politique et organe institutionnel de l'Union européenne chargé de défendre les intérêts des régions et des villes. Le traité de Lisbonne a renforcé le rôle des régions et des autorités locales dans l'Union européenne et il a consolidé le rôle institutionnel du Comité des régions tout au long du processus législatif. Le PPE est partisan d'une position forte des régions, qui sont une composante clé de l'UE pour répondre à la nécessité vitale de réduire le déficit démocratique de l'Union européenne. Elles ont une fonction économique, culturelle et sociale de premier plan, transcendant parfois les frontières des États membres concernés. Nous voyons dans la promotion des régions et des autorités locales, mais aussi dans leurs coopération dans de nombreux domaines une valeur ajoutée dans le processus d'intégration européenne.

### **Liberté à l'âge de l'internet**

237. Les progrès récents des technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les médias sociaux sur l'internet, ont commencé à changer nos vies et nos sociétés comme jamais auparavant. Cette évolution a permis l'émergence d'une société civile mondiale et a accru notre potentiel de croissance économique par l'innovation et le développement d'un marché numérique unique qui permet la liberté d'expression et l'accès illimité aux informations. Dans le même temps, de nouvelles menaces pèsent sur

la propriété intellectuelle, la vie privée des individus et l'intégrité de la personne. Le PPE est partisan d'un équilibre raisonnable entre la liberté individuelle, la créativité maximale et la réglementation visant à lutter contre la cybercriminalité et tous les détournements des technologies numériques, notamment les violations des droits de propriété intellectuelle, mais défend vigoureusement le développement de nouveaux modèles commerciaux dans l'environnement numérique. Les droits de l'homme doivent être respectés aussi sur l'internet. Ce principe inclut le droit individuel à la sécurité des données. La protection des données à caractère personnel ne peut être violée que dans les cas d'activité criminelle.

238. Les avancées technologiques ont une incidence profonde sur le processus politique et, conjuguées aux évolutions sociétales, elles ont été à l'origine d'une accélération sans précédent des évolutions politiques, d'une diminution de la loyauté à long terme des électeurs vis-à-vis des partis politiques et, partant, d'une volatilité et d'une imprévisibilité plus importantes et d'un affaiblissement des grands partis populaires. Le PPE comme ses partis membres devront prendre cet élément en considération et améliorer en permanence leurs capacités d'utilisation des technologies tout en préservant une communication personnelle avec les électeurs et en rapprochant le monde politique des citoyens. La communication doit être à double sens; en particulier, il conviendrait de favoriser la possibilité de communiquer depuis la base vers le sommet de la hiérarchie du parti. En outre, rien ne peut remplacer la démocratie électorale multipartite fondée sur l'État de droit. Le PPE encouragera ses membres à tirer tout le parti de l'internet afin d'en faire un outil d'ouverture du processus politique et d'impliquer des citoyens précédemment absents du débat. Les médias sociaux ont un rôle à jouer dans ce contexte.

## **Chapitre III: l'Union européenne**

### **L'UE – Une Union de valeurs**

301. Pendant de nombreux siècles, les peuples européens ont évolué vers des nations distinctes et confiantes en elles-mêmes. Malgré leurs différences nationales, elles ont préservé leur héritage culturel commun, dont les racines sont à rechercher dans la prophétie hébraïque, la philosophie grecque et le droit romain, harmonisés et enrichis par le message chrétien et les valeurs judéo-chrétiennes. Le concept d'État-nation est resté intact tout au long des différentes phases du développement culturel: la Renaissance, les Lumières et la modernité. L'État-nation, en tant que forme d'organisation politique et mode de vie, est devenu un modèle pour le monde entier.

302. L'Europe est aujourd'hui confrontée à des défis absolument majeurs. Le projet européen, celui d'une Union toujours plus resserrée d'États-nations, n'a pas vocation à détruire les États-nations d'Europe, mais il est une condition préalable pour éviter le nationalisme, qui a fait tant de mal à nos concitoyens, et pour leur rendre la capacité réelle d'assumer leurs responsabilités principales. L'intégration européenne est le passage obligé pour apporter une solution aux problèmes fondamentaux de nos nations et, en tant que telle, elle constitue la percée décisive dans l'histoire de notre continent. Construite sur les décombres de la Seconde guerre mondiale et des totalitarismes, l'intégration européenne a garanti aux citoyens, dans la durée, la paix, la liberté, la stabilité et la prospérité. Nous, Européens, pouvons être fiers d'avoir été capables de concrétiser cette vision commune au cours de notre histoire récente.

303. De plus, la coopération et l'intégration pacifiques à l'européenne sont devenues une source d'inspiration pour d'autres régions du monde. Cela nous permet de promouvoir les valeurs pérennes qui caractérisent les sociétés européennes: paix, liberté, démocratie, égalité entre les femmes et les hommes, État de droit, tolérance et propriété privée fondée sur l'économie sociale de marché. L'Union européenne et ses États membres, de conserve avec nos partenaires transatlantiques et d'autres acteurs internationaux avec qui nous partageons des valeurs communes, doivent poursuivre la lutte pour ces valeurs, qui sont le socle de nos sociétés et qui ont favorisé la démocratie, les droits de l'homme et

l'État de droit de par le monde. Nous devons redoubler d'efforts pour aider les démocrates qui en ont besoin partout dans le monde et pour contrer les idéologies autoritaires et fondamentalistes.

304. Pour ce qui est de l'avenir, l'Union européenne restera une réussite si tous les États membres de l'Union européenne et les institutions de l'Union partagent une vision ciblée et cohérente de l'avenir. Pour le PPE, la promotion du modèle européen sera cruciale pour que les valeurs européennes puissent avoir un impact dans ce monde en mutation rapide. Le PPE demeure attaché à cette vision de l'intégration politique de l'Union européenne. Cette vision résulte de l'histoire. Elle demeure, aujourd'hui encore, la meilleure réponse face aux défis à venir comme la mondialisation, la migration, les nouvelles menaces sécuritaires, le changement climatique et la sécurité énergétique. Notre tâche est à présent d'adapter l'Union européenne aux réalités et aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle en lui fixant les priorités adéquates et en rapprochant l'Union européenne des citoyens.

### **L'Europe dans un monde globalisé**

305. L'interconnexion croissante de nos sociétés et de nos économies rend l'action européenne nécessaire, non seulement pour créer un marché intérieur et une communauté de droit, mais aussi pour renforcer la liberté, l'égalité des chances, la solidarité et la durabilité dans les domaines où l'État-nation ne peut plus garantir pleinement ces valeurs à lui tout seul. En revanche, l'Union européenne, conformément au principe de subsidiarité, doit aussi se limiter aux tâches qu'il n'est pas possible de prendre adéquatement en charge à des niveaux inférieurs et que le niveau européen est justement plus apte à assumer. L'Union européenne efficace se fonde sur l'autogouvernance des autorités locales et régionales ainsi que sur l'identité et le rôle des États-nations. L'Union européenne n'est pas un État, mais elle fonctionne à l'aide d'instruments relevant d'une union fédérale en ce qui concerne les domaines politiques dans lesquels elle a reçu des compétences de ses États membres.

306. Dans le droit fil de son engagement européen, dont les Démocrates-chrétiens ont fait preuve dès le tout début, le PPE appelle à une progression graduelle – mais énergique – en direction d'une véritable union politique suivant les grandes lignes exposées dans le programme d'Athènes de 1992 et lors des Congrès suivants. Nous voulons une Union

politique européenne. L'UE devra faire l'objet d'une réforme fondamentale au cours des prochaines années. L'Union et ses États membres exerceront plus de pouvoirs conjointement.

307. Il importe de poursuivre le développement du système institutionnel de l'Union européenne sur la base de ses principes fondamentaux. Les institutions européennes doivent accorder une attention égale à tous les citoyens et à tous les États membres. Le système institutionnel a besoin d'institutions représentatives sur le plan démocratique, notamment d'une Commission européenne plus efficace, ainsi que d'un mécanisme garantissant une meilleure gouvernance économique au cœur de l'Union. La procédure de codécision entre le Conseil des ministres et le Parlement européen doit gagner en transparence. En sa qualité de seconde chambre, le Conseil des ministres devrait donc délibérer en public sur les textes législatifs. Il doit embrasser une démocratie plus participative, ce qui implique de nouvelles formes d'interaction directe entre citoyens et institutions européennes à l'image de l'initiative citoyenne. L'élection directe du président de la Commission européenne fait partie de nos objectifs. Elle réduirait le déficit démocratique ressenti dont souffre l'Union et conforterait le sentiment d'identité partagée des citoyens de l'UE.

308. Devenue le modèle mondial de la réconciliation et de la prospérité pour l'ensemble du continent européen pendant plus d'un demi-siècle, l'Union européenne doit bien sûr être associée à l'élaboration des règles et des normes du nouveau système international. Tant nos concitoyens que nos partenaires dans le monde attendent de l'Europe qu'elle prenne à bras-le-corps les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, qu'elle joue un rôle de premier plan et proactif dans les négociations internationales, formule des propositions viables et novatrices, prenne ses responsabilités et promeuve les valeurs européennes dans le monde. Cependant, pour être capable d'honorer avec efficacité et en temps voulu sa nouvelle vocation et faire face aux défis que cette transformation suppose, l'Europe doit être en mesure de parler d'une seule voix et d'agir comme une seule entité.

309. Un monde globalisé appelle une gouvernance mondiale. Par conséquent, il est impératif de renforcer les organisations internationales et de les rendre plus réactives aux rééquilibres des forces à l'échelle mondiale. C'est tout particulièrement le cas des Nations unies, l'institution qui peut le plus légitimement traiter des problèmes planétaires. Il

convient aussi de raffermir le rôle du FMI, dans la mesure où il favorise la stabilité et la sécurité sur les marchés financiers internationaux. Le renforcement de l'OMC revêt une importance fondamentale pour la prospérité mondiale et permettrait de désamorcer des conflits trouvant leur source dans des intérêts économiques nationaux divergents. L'élimination des obstacles et l'amélioration de l'accès aux marchés partout dans le monde doivent aller de pair avec des efforts décisifs pour rendre la coopération internationale en matière de réglementation plus efficace.

310. Par ailleurs, les nouvelles réalités mondiales rendent nécessaire la réforme des institutions existantes et/ou la création de nouvelles institutions. Les plus flexibles d'entre elles, comme le G20, gagneront en importance, soulignant le poids croissant des économies émergentes en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

311. Pour favoriser nos économies et, par conséquent, asseoir notre attractivité internationale et faire de l'Europe un acteur de poids sur la scène mondiale, il nous incombe d'améliorer la coordination et l'intégration de nos politiques économiques et budgétaires nationales. Nous redonnerons ainsi vigueur à l'activité économique et à la création d'emplois en Europe. Nous ne pourrons pas tourner la page des difficultés économiques sans accomplir des pas en avant décisifs du point de vue de l'intégration européenne. Il y va non seulement de la croissance, qui doit être garantie, mais aussi de la stabilité de l'euro. C'est par une décision politique commune que nous soutiendrons au mieux le marché commun et la monnaie commune.

312. Nous considérons que le dynamisme économique en Europe est compatible avec la responsabilité sociale et qu'il est en fait le prérequis de cette responsabilité. Il ne peut y avoir de cohésion sociale et de stabilité politique sans développement économique durable et sans une réponse musclée contre la fraude, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. La réalisation des objectifs de l'intégration économique et politique de l'Europe profite à tous les citoyens européens. Elle doit être concrétisée conformément aux traités européens en vigueur et dans le respect des règles de l'Union, du principe d'égalité, de l'approche communautaire et avec le soutien actif des citoyens.

313. Il est absolument crucial que l'Union européenne s'implique davantage dans la prévention des crises internationales, le soutien au développement de la démocratie, la

suppression du terrorisme fondamentaliste et la résolution des conflits. L'Europe doit être capable d'avancer des solutions diplomatiques équilibrées et viables.

314. L'UE doit être davantage capable de fixer des priorités politiques et elle doit continuer, partout dans le monde, à être un partenaire de discussion lorsqu'elle peut jouer un rôle utile. Nous pensons également que l'Union européenne doit tirer pleinement le parti des possibilités offertes par le traité de Lisbonne pour renforcer sa politique étrangère et de sécurité. Le renforcement de la politique étrangère et de sécurité commune ainsi que de la politique européenne de sécurité et de défense, qui sont les compléments de l'alliance transatlantique, ainsi que la défense des droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté – actives et concertées – au niveau mondial dans le cadre des relations internationales, seront cruciaux pour le développement de l'Union européenne. L'Union européenne doit aussi disposer de meilleures capacités opérationnelles dans le domaine de la politique de défense. Cet objectif est primordial pour forger une forme de coopération particulièrement étroite entre l'UE et l'OTAN. Cela ne portera pas préjudice au caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.

315. Bien que la menace d'une attaque conventionnelle contre le territoire européen soit faible, l'Union se doit de rester vigilante et de redoubler d'efforts dans les domaines de la non-prolifération des armes de destruction massive, du terrorisme, du crime organisé et des conflits régionaux. L'UE doit donc coopérer avec des partenaires et encourager des accords garantissant des équilibres régionaux. En parallèle, l'Union doit intensifier ses efforts pour réduire les risques que constituent la dépendance énergétique, le changement climatique, la piraterie et le commerce non contrôlé d'armes conventionnelles.

316. L'Union européenne et ses États membres doivent posséder des capacités militaires efficaces aux fins de soutenir la diplomatie de l'UE et sa volonté de maintenir la paix sur le continent et de préserver la stabilité et la démocratie dans le monde. L'Union doit aussi intensifier ses efforts en matière de marchés publics communs, de spécialisation, de recherche et développement, et de formation afin d'améliorer l'efficacité de ses capacités militaires. La crise financière et économique nous contraint à améliorer de façon radicale l'efficacité budgétaire et à exploiter les effets positifs à attendre de synergies civiles et militaires et de la mise en commun et du partage de ressources militaires et civiles. Cet aspect est important aussi dans la perspective des nouvelles responsabilités à assumer

dans les domaines du maintien de la paix, de la gestion de crises, de la lutte contre le terrorisme et du point de vue des menaces pesant sur nos moyens de transport et de communication conventionnels. Le renforcement de notre défense contre les cybermenaces à travers une coopération renforcée au niveau européen revêt une importance particulière et viendra s'ajouter aux capacités déjà existantes de l'OTAN dans ce domaine.

317. L'UE porte un intérêt marqué pour ses voisins géographiques les plus proches, à l'égard desquels elle souhaite assumer des responsabilités. La politique européenne de voisinage couvre des pays des régions méditerranéenne et de la mer Noire ainsi que du Caucase, mais respecte par ailleurs la spécificité de chacun d'entre eux. Le processus de stabilisation et de démocratisation à l'œuvre dans les pays voisins est prioritaire et contribue à garantir la stabilité, la sécurité et le bien-être des pays en question et de l'Union européenne. Compte tenu des soulèvements contre les régimes autoritaires et de la situation économique lamentable en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'Union se doit de raffermir ses instruments de soutien à la transition vers la démocratie et l'économie sociale de marché afin d'élargir l'espace de stabilité et de sécurité qui l'entoure, tout en accordant l'attention requise à la situation de la démocratie et de l'économie dans le voisinage oriental. Cet aspect inclut le dialogue politique, le commerce, l'aide au développement et le soutien à la société civile. Il convient à cet égard d'accorder une attention particulière aux jeunes de cette région à travers les programmes d'échanges et les moyens d'enseignement de l'Union. Notre soutien aux mouvements pour la liberté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne se conçoit pas sans un engagement ferme en faveur d'un partenariat privilégié entre l'UE et Israël. La tâche de l'Union européenne est de poursuivre la stabilisation de la paix dans la région méditerranéenne. Nous devons mener une politique de dialogue afin d'améliorer le respect des droits humains fondamentaux, et renforcer ainsi la communauté euro-méditerranéenne.

318. C'est pourquoi la politique de voisinage de l'Union européenne, dans l'intérêt de l'Union comme de nos pays voisins, a été renforcée par des approches individualisées prenant en considération la situation spécifique de chaque pays partenaire. Nous sommes convaincus qu'une coopération plus efficace de l'UE avec ces pays, mettant plus clairement que par le passé l'accent sur les droits de l'homme, la liberté de religion et d'autres libertés fondamentales, la démocratie, l'État de droit ainsi que de bonnes relations

de voisinage fondées sur une conditionnalité claire, serait aussi de nature à élargir l'espace de stabilité et de sécurité qui entoure l'Union. Le PPE reconnaît la contribution que la politique de voisinage de l'UE peut apporter aux pays qui subissent un flux migratoire massif en provenance de zones de conflit dans le voisinage proche de l'Union.

319. Le partenariat oriental de l'Union européenne mérite une attention toute particulière. Nous devons peaufiner nos instruments de promotion de la démocratie et des droits de l'homme en insistant davantage sur la bonne gouvernance, les mesures de lutte contre la corruption et l'État de droit. Historiquement, les pays du partenariat oriental ont toujours entretenu des liens étroits avec le reste de l'Europe et partagé nos valeurs démocratiques et notre héritage culturel. Au vu de l'histoire difficile de cette région, qui a dû lutter trop souvent pour son indépendance, nous devons prendre l'engagement particulier de venir en aide à ses pays d'une façon à la fois précise et pratique. Cette assistance ne doit pas seulement favoriser la diffusion des valeurs européennes, elle doit aussi permettre la construction de structures démocratiques fonctionnelles dans les pays du partenariat oriental et hisser leurs économies à un niveau supérieur. Dans une perspective stratégique, cette assistance les aidera également à confirmer leur souveraineté et leur intégrité territoriale, et à réaffirmer leur indépendance vis-à-vis de leurs voisins plus forts, qu'elle soit de nature politique ou économique. De surcroît, à long terme, le resserrement de leurs liens avec l'UE deviendra bénéfique pour les pays de l'Union. Nous continuons à soutenir le principe du «plus pour plus» dans le cadre de la fourniture de l'aide financière afin de récompenser les progrès accomplis. L'UE doit soutenir la démocratie dans le voisinage méridional sans pour autant négliger le voisinage oriental. Dans les pays couverts par le partenariat oriental, où la démocratie est en recul, il est urgent d'envisager des mesures et des actions à caractère plus décisif. Dans le contexte de ces efforts, la proximité géographique, les liens historiques et l'expérience récente de la transition réussie vers la démocratie et l'économie de marché vécue par les États membres d'Europe centrale revêtiront une importance essentielle.

320. La région arctique prend une importance croissante sur le plan économique, mais aussi compte tenu de la coopération accrue que nécessite l'utilisation de voies maritimes nouvellement ouvertes, de la protection de l'environnement et de nombreux autres enjeux importants. L'Union doit donc élaborer une politique arctique cohérente.

321. Bien qu'elle soit de plus en plus concurrencée par de nouveaux centres de pouvoir en Asie et en Amérique latine, la relation transatlantique demeurera, au regard de la plupart des critères, l'un des piliers les plus vigoureux de tout système multilatéral. Le cadre fourni par les relations UE-États-Unis restera la pierre angulaire de notre politique extérieure; il conviendrait de prendre des mesures visant à les raffermir et de trouver les moyens grâce auxquels le partenariat transatlantique relèvera les nouveaux défis planétaires sur la base de nos valeurs et de nos croyances communes. La création d'un marché sans entraves fournirait la base de ce partenariat transatlantique renforcé et générerait de la croissance et des emplois.

322. Avec la Russie, le plus grand pays voisin de l'UE à l'est, il importe de développer des relations étroites et globales afin de coopérer sur des questions d'intérêt commun comme la stabilité au-delà des frontières orientales de l'UE, la sécurité énergétique et les affaires internationales. Il s'agit de mener avec la Russie un dialogue ouvert et réaliste sur des enjeux prioritaires. Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales doit rester en bonne place à l'agenda. C'est pourquoi l'Union européenne, lorsqu'elle élabore sa politique à l'égard de la Russie, doit prendre en considération la situation des pays situés dans notre voisinage commun. L'Union doit résister à toute tentative de division de l'Europe en sphères d'influence ou en zones inégales du point de vue de la souveraineté et de la sécurité, et poursuivre dans le même temps son travail sur un vaste programme d'action visant à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, qui favorisera aussi l'attrait économique et l'investissement étranger.

323. L'Europe est un acteur de dimension mondiale et, à ce titre, doit veiller à discuter de façon ouverte et constructive avec les puissances économiques émergentes. Parallèlement, elle doit aussi passer au crible toutes leurs actions sur la scène internationale. L'Europe doit continuer à entretenir des relations privilégiées avec les pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique qui partagent nos valeurs. De plus, l'UE doit développer des partenariats stratégiques avec les puissances émergentes, qui doivent accepter leurs responsabilités mondiales croissantes.

324. Il est essentiel que l'Europe reconstruise sa stratégie de sécurité en vue d'intégrer sa politique de l'énergie dans l'approche de sa politique étrangère vis-à-vis des pays tiers afin de bâtir une politique extérieure stratégique avec des pays partenaires clés. Elle doit

promouvoir et développer une approche des politiques climatique et énergétique qui améliorera la sécurité énergétique de l'UE, notamment en matière d'accès aux ressources naturelles et aux matières premières, tout en faisant simultanément progresser sa compétitivité et son marché intérieur de l'énergie. L'achèvement des réseaux transeuropéens d'énergie et le développement de nouvelles sources et voies d'approvisionnement doit être une priorité pour la sécurité énergétique de l'UE. Nous sommes déterminés à gérer efficacement nos ressources naturelles et à transformer l'Europe en une économie hautement efficace sur le plan énergétique et à faible teneur en carbone. En outre, l'Union européenne dispose d'une expérience de négociation accrue, de pouvoir, lorsqu'elle parle d'une seule voix, et de savoir-faire technologique, et elle doit conserver son rôle de chef de file dans la lutte contre le changement climatique et le réchauffement mondial, mais aussi en ce qui concerne les mesures prises pour en atténuer les effets. Nous devons adapter en permanence nos modes de production et de consommation, et modeler notre agenda international et diplomatique en conséquence.

325. L'augmentation de la migration illégale, des armes illicites, du trafic de drogue, de la traite des êtres humains et du terrorisme international sont autant d'enjeux inhérents au monde globalisé. L'Europe doit protéger ses frontières et trouver un équilibre entre la minimisation des menaces causées par la criminalité et la maximisation de la souplesse et de la commodité des voyageurs. L'UE est un espace de liberté, de justice et de sécurité. Des structures claires doivent donc exister pour défendre les victimes d'actes criminels et leurs droits. Dans la mesure où la criminalité peut à présent se déplacer librement aux frontières intérieures, il importe que l'Union coordonne activement les tâches des États membres afin de favoriser les droits des victimes. Le renforcement de la sécurité aux frontières extérieures en étoffant Frontex et l'intensification des opérations conjointes entre États membres est une nécessité urgente, ainsi que la création d'un corps de garde-côtes européen. L'UE doit aussi coopérer efficacement avec les autorités chargées de la sécurité aux frontières des pays tiers, en particulier dans les pays identifiés comme étant à la source ou placés sur un itinéraire de transit de flux migratoires illégaux. Afin de ne pas causer une augmentation indue du nombre de réfugiés dans les États membres de l'UE, l'Union doit accroître l'aide humanitaire aux communautés locales dans les pays tiers qui accueillent des réfugiés et s'efforcer de combattre les causes profondes de la pauvreté et de l'instabilité.

326. Il est inacceptable qu'à notre époque un milliard et demi de personnes dans le monde souffrent encore de la faim et vivent sous le seuil de pauvreté. L'Europe doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'intensification de la coopération au développement dans le monde, à lutter contre la pauvreté et à soutenir le développement économique et social en Afrique et dans des pays moins avancés d'autres régions du monde. La faiblesse de la démocratie et des droits de l'homme est un obstacle majeur au développement économique et social dans plusieurs régions. L'UE doit continuer à considérer la démocratie, le dialogue et l'aide au développement comme des priorités absolues dans ses relations avec les pays tiers. Dans nos actions communes, l'agriculture et la production alimentaire doivent aussi avoir rang de priorité. Qu'il s'agisse des politiques d'environnement et de santé, des politiques visant à améliorer l'éducation ou encore de la construction d'infrastructures physiques, l'Union, dans tous ces domaines, peut contribuer de façon substantielle à la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, partant, à un monde meilleur. Le partenariat entre l'Union et notre voisin continental africain doit être renforcé et gagner en efficacité. S'il devait être mis un terme aux accords existants entre les pays ACP et l'UE, nous devrions veiller à ce que leurs éléments centraux soient inclus dans de nouveaux mécanismes de coopération séparés avec l'Afrique, le Pacifique et les Caraïbes. Le PPE est convaincu que l'application des principes de l'économie sociale de marché est la meilleure voie à suivre pour développer les économies plus pauvres et émergentes. Cette aide doit laisser une place importante à l'entrepreneuriat et à l'investissement, aux coopératives et aux organisations non gouvernementales, et elle doit récompenser les efforts combinant responsabilité personnelle et solidarité.

327. L'UE doit continuer à développer ses relations avec les pays d'Amérique latine et leurs peuples, et dépasser l'ancienne dépendance entre bailleur de fonds et bénéficiaires. Maintenant que bon nombre d'entre eux deviennent autosuffisants et même prospères, il importe de coopérer, sur la base de nos valeurs communes et de nos liens mutuels, dans des domaines présentant un intérêt stratégique mutuel. L'Union européenne et les deux Amériques doivent tendre vers un partenariat stratégique au sein du nouvel ordre mondial. Nous sommes favorables à un processus de mondialisation humaine.

328. Nous sommes persuadés qu'il est tout à fait nécessaire de réformer en profondeur les efforts visant à lutter contre la pauvreté dans le monde. Leur efficacité ne sera pas

déterminée uniquement par la quantité de nos contributions – notamment l’ambition de dépenser à cet effet 0,7 % du PIB –, mais aussi par la cohérence de nos politiques globales de développement et par la spécialisation entre les États membres et la Commission. Dans tous les accords que l’UE conclut avec des pays tiers, l’UE doit veiller à l’insertion et à la pleine application d’une «clause relative à la démocratie et aux droits de l’homme» substantielle, y compris d’une «clause relative à la liberté religieuse». Le respect de la liberté de religion doit être mis en application dans toutes les parties du monde et la conditionnalité doit jouer un rôle important dans nos relations étrangères.

### **Qu’est-ce que l’Europe peut mieux faire? Subsidiarité et capacité d’action**

329. L’intégration européenne a été une immense réussite. Nous sommes déterminés à résoudre les problèmes de l’UE, notamment en cette période de crise économique et financière qui a fait vaciller l’Union européenne sur ses fondations. Jusqu’à présent, ces fondations se sont avérées solides et résistantes mais, en tant que force politique, nous devons aussi garantir qu’elles le resteront à l’avenir.

330. Face à tous ces défis, il est crucial que nous répondions aux préoccupations de nos concitoyens et que nous parvenions à les associer pleinement à ce processus. La solidarité et la cohésion sociale, économique et territoriale sont des objectifs essentiels de l’intégration européenne. La réussite du projet dans son ensemble dépend du soutien de tous les citoyens de l’UE.

331. Le PPE ne doute pas qu’une large majorité de personnes à travers l’Europe souhaite aussi une Union européenne forte capable de régler efficacement les problèmes au niveau européen: il s’agit bien de régler uniquement les problèmes que les États membres ne peuvent traiter de façon satisfaisante à eux seuls.

332. Nos méthodes politiques, basées sur la subsidiarité et la solidarité, doivent être les principes directeurs de nos sociétés. Il sera capital de veiller à une répartition plus claire des compétences entre les niveaux européen, nationaux et sous-nationaux, à la solidarité et au personnalisme ainsi qu’au renforcement de l’unité de l’Europe, qui doit parler d’une seule voix. Ce n’est qu’à ces conditions que nous serons capables de répondre au mieux aux défis mondiaux, européens, nationaux, régionaux et locaux.

333. Un grand nombre de ces défis sont des problèmes urgents dans toutes nos sociétés: menace du terrorisme, réseaux criminels transnationaux, migration illégale, traite des êtres humains, crime organisé et corruption politique à grande échelle. Certains d'entre eux nous sont clairement communs, comme la relance de l'économie, le soutien à la recherche et à la formation, la politique de l'énergie ou les projets d'infrastructures communs, et ne peuvent donc être relevés adéquatement que si nous parvenons à agir ensemble.

### **Économie, marchés du travail, innovation**

334. L'économie doit être au service de la population et non l'inverse. L'Europe a besoin d'une perspective économique et financière à la fois stable, cohérente, ambitieuse, orientée vers la croissance et le long terme, que ce soit en période de crise ou après, plutôt que d'un assemblage de solutions individuelles ou ponctuelles. La création d'emplois et le maintien d'un taux d'emploi élevé doivent rester au cœur de cette perspective économique à long terme.

335. Nous estimons qu'il est prioritaire de créer et de maintenir des emplois de haute qualité grâce aux niveaux de qualification supérieurs de notre population. Dans ce contexte, nous stimulerons en permanence les petites et moyennes entreprises (PME) et l'entrepreneuriat, qui sont pour nous une source d'emplois et de croissance. Il est essentiel de cibler des secteurs clés dont les potentiels de création d'emplois vont croissant (comme l'économie verte, le secteur de la santé et des services sociaux, l'économie numérique). La concurrence doit rester durable socialement et il ne faut autoriser aucune forme de concurrence dommageable entre travailleurs européens. Le dialogue social doit rester un mécanisme important de renforcement de la cohésion en période de réformes structurelles. Nous devons redoubler d'efforts pour améliorer la pertinence des systèmes d'éducation et de formation par rapport aux besoins futurs des marchés du travail. Il convient de donner davantage de poids aux compétences pratiques dans les enseignements secondaire et supérieur. Nous plaçons aussi l'accent sur la transition de l'école à un emploi de qualité pour les jeunes travailleurs, que nous considérons comme une mesure de prévention du chômage des jeunes.

336. Le marché unique est l'épine dorsale de l'Union et son bon fonctionnement est à la fois la base et le cadre de la relance économique en Europe. Par conséquent, nous devons prendre l'engagement de mettre dûment en application la législation relative au marché unique en renforçant sa gouvernance et en prenant aussi en considération sa dimension sociale. Les institutions européennes doivent faire preuve d'un leadership fort et les États membres doivent quant à eux s'approprier politiquement le projet du marché unique afin de lever les restrictions qui subsistent sur les libertés du marché unique: le projet ne sera pas achevé aussi longtemps que les citoyens et les entreprises n'auront pas bénéficié pleinement de son potentiel. La mobilité du travail revêt dans ce contexte une grande importance. Le marché unique européen requiert également un droit européen des brevets. L'achèvement du marché unique sera particulièrement important pour l'économie numérique. Le bon fonctionnement du marché unique dépend des efforts conjugués des États membres, d'une part, qui doivent garantir la transposition et la mise en œuvre correcte et en temps voulu de la législation relative au marché unique, et de l'UE, d'autre part, qui doit faciliter la mise en conformité des États membres avec le cadre juridique.

337. Les PME sont la clé de voûte de notre économie sociale de marché parce que leur capacité de création d'emplois est la contribution la plus importante qui soit au marché du travail européen. L'économie européenne a besoin de PME en bonne santé et les PME ont besoin d'un cadre stable garantissant à la fois des conditions de concurrence équitables afin de faire face aux défaillances du marchés, et de politiques de concurrence fortes. Notre famille politique se doit d'œuvrer à la création d'un environnement dans lequel les PME peuvent grandir et innover et les individus, notamment les jeunes et les femmes, démarrent volontiers leurs propres entreprises. Nous n'y parviendrons que par une réduction significative et permanente des charges administratives pesant notamment sur les microentreprises. Les PME ne concrétiseront leur potentiel de croissance que si nous favorisons l'accès au financement et l'accès au marché, tant à l'intérieur du marché unique qu'au plan international. Pour que les PME tirent profit de leur potentiel d'innovation, il convient de les aider à mettre en place des partenariats créatifs entre l'industrie et le monde universitaire, car les synergies sont essentielles à la créativité et à la croissance future. L'entrepreneuriat deviendra donc le catalyseur de l'innovation et du développement durable en Europe.

338. Face à la concurrence mondiale, l'Europe doit soutenir et encourager ouvertement ses jeunes gens, ses individus créatifs, ses employeurs et ses travailleurs dévoués, ses inventeurs, ses entreprises, et elle doit redevenir un lieu propice aux activités générant de nouveaux emplois.

339. Les politiques économiques doivent conduire à la stabilité des finances publiques. Les générations d'aujourd'hui doivent jeter les fondations d'une économie prospère et stable pour les générations futures. Nous devons préserver les finances publiques et préparer l'Union européenne aux défis à venir. C'est pourquoi nous disons «non» aux promesses susceptibles de générer des dépenses injustifiées. Les politiques économiques doivent consister à demander un excédent, à demander l'équilibre budgétaire, une réduction de l'endettement public sous le seuil de 60 % du PIB, conformément au Pacte de stabilité et de croissance, davantage de libre-échange et de concurrence dans l'UE. Toutes les couches de la société doivent partager les charges de façon équitable et équilibrée.

340. Le savoir-faire a un rôle central dans la croissance économique et la création d'emplois, nous devons donc créer les meilleures conditions possibles pour transformer notre société en société de la connaissance. Pour atteindre cet objectif fondamental, nous devons absolument investir dans l'éducation, la recherche et l'innovation. La réussite future de l'économie européenne sera déterminée par des engagements financiers appropriés dans ces secteurs.

341. L'UE est toujours la première puissance économique dans le monde et il n'y a aucune raison pour que l'Europe ne fasse pas la course en tête dans l'innovation et les sciences. Pour préserver des niveaux de vie élevés, l'UE doit rester devant les autres. De façon générale, les dépenses destinées à l'enseignement supérieur et aux sciences doivent être dirigées vers les instituts les plus performants. Il serait souhaitable de veiller à mieux coordonner les politiques nationales et européenne dans ce domaine, en particulier les politiques visant à faire des dépenses publiques un levier qui stimule la R&D. Il est évident que l'Europe a besoin d'un environnement plus favorable à l'innovation; en d'autres termes, il faut moins de bureaucratie, plus de flexibilité dans la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille, et plus de coopération transfrontalière dans le domaine de la recherche et développement.

342. Nous ne serons capables de préserver la cohésion sociale que si nous acceptons l'interdépendance entre les «conditions préalables à la création de plus d'emplois» et des «normes sociales élevées». Nous devons aussi promouvoir la mobilité à travers des investissements dans l'éducation et la formation, notamment dans les compétences linguistiques, tout particulièrement pour les jeunes. En parallèle, l'Europe doit se doter d'incitants plus efficaces à l'intention des personnes talentueuses afin de tarir la fuite des cerveaux à travers l'Atlantique.

### **Éducation et recherche**

343. Nous avons la conviction que l'enseignement supérieur doit être considéré comme une politique essentielle au niveau de l'UE. Là résidera l'unique moyen pour nous de créer une économie de la connaissance et de rester compétitifs à l'échelle mondiale. Le développement permanent de l'enseignement supérieur et de la politique de recherche ainsi que la promotion du processus de modernisation des États membres dans ce domaine sont donc des objectifs prioritaires.

344. L'UE doit encourager des investissements réguliers et judicieux dans l'enseignement supérieur et les systèmes de recherche. Nous devons poursuivre avec résolution le processus d'harmonisation stable des différents systèmes d'enseignement supérieur et de recherche européens. L'UE doit favoriser et coordonner les réformes des systèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Nous pensons qu'il y a lieu de créer des relations plus étroites entre les entreprises et l'enseignement supérieur, d'une part, et entre la recherche scientifique et l'enseignement supérieur, d'autre part.

### **Élargissement**

345. L'élargissement compte parmi les grandes réussites politiques européennes et a mis largement en lumière l'attrait exercé par le modèle européen. L'élargissement de l'UE demeure une réponse incontournable face au double défi de la consolidation du rôle mondial de l'Europe et de la stabilisation de son voisinage. L'élargissement de l'UE s'est révélé un outil efficace pour promouvoir la liberté, la démocratie, la paix, la stabilité, le développement économique, les droits de l'homme et l'État de droit aux quatre coins de l'Europe.

346. Le Parti Populaire Européen a toujours été en faveur de liens solides avec tous les pays du continent européen. Nous avons pour objectif de constituer une Europe véritablement unie soit par l'adhésion, soit par le partenariat stratégique. Des liens resserrés donneront l'envie à des pays inspirés par les réalisations européennes de partager les valeurs européennes communes. Les pays candidats devront respecter totalement les critères et exigences spécifiques avant de pouvoir adhérer à l'Union, mais il faudra tenir compte également de la capacité de l'Union d'intégrer de nouveaux États. Par ailleurs, nous devons proposer un partenariat stratégique avec l'UE aux pays européens qui ne peuvent ou ne souhaitent pas devenir membres de l'Union européenne. Il conviendrait de donner une forme plus concrète à ce concept pour qu'il devienne une véritable solution alternative à l'adhésion pleine et entière. Parmi les options concevables, citons la possibilité de conclure des accords multilatéraux couvrant la participation au marché unique et une coopération étroite dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Il s'agira de trouver un équilibre approprié entre l'élargissement de l'Union et le renforcement de son identité et de sa capacité d'agir efficacement.

### **Environnement, changement climatique et énergie**

347. Le changement climatique est un autre défi planétaire qui n'ira pas sans avoir des répercussions importantes sur les générations futures. La multiplication des catastrophes naturelles et l'augmentation des prix du pétrole et du gaz illustrent toute la nécessité de nous tourner rapidement et courageusement vers les technologies les plus modernes et les plus efficaces. Des mesures à la fois concrètes et clairvoyantes en faveur des sources d'énergie renouvelables et à faible teneur en carbone nous permettront d'éviter les effets néfastes du changement climatique tout en réduisant notre dépendance aux importations de combustibles fossiles. L'Union doit rester le chef de file dans ce domaine car les États ne peuvent assurer seuls la protection de l'environnement. Dans le même ordre d'idées, l'Union européenne doit relever les défis relatifs à l'approvisionnement en eau et mettre un terme à la dégradation de l'environnement en général, en particulier la perte de biodiversité, et œuvrer en faveur de la conservation et de la régénération des ressources naturelles (air, eau, sols).

348. La dépendance aux combustibles fossiles dont souffrent des régions politiquement instables est une autre raison d'augmenter l'efficacité énergétique, de stimuler les sources

d'énergie à faible teneur en carbone et de diversifier tant les sources que les voies d'approvisionnement énergétique. L'augmentation continue de la demande d'énergie dans le monde, conjuguée au déclin des réserves, rendra l'énergie plus chère. Il importe par conséquent de trouver de nouveaux moyens de garantir la sécurité énergétique de nos concitoyens et un environnement compétitif et stable pour les industries européennes. Les transports sont essentiels à la fois pour les personnes et pour les marchandises. Le commerce mondial augmente et cela peut générer de la croissance. Par voie de conséquence, il faut veiller à ce que le secteur des transports connaisse une diminution rapide de la consommation de combustibles fossiles et une baisse importante de la production de gaz à effet de serre.

### **Immigration et intégration**

349. Le sentiment d'appartenance et le partage de valeurs et de principes communs doivent être cités en exemple et renforcés pour que le projet européen ne perde pas le soutien du public. Nous devons veiller à ne pas céder à la peur, à la haine et à la violence, et à fortifier la coopération et la solidarité grâce aux voix modérées de nos différentes cultures.

350. L'Union européenne devra mener une politique d'immigration capable de répondre à la pression croissante des flux migratoires, d'une part, et à la nécessité pour le Vieux continent de régler sa propre situation démographique, d'autre part. Nous devons contrôler et cibler l'immigration, prévenir l'immigration illégale, assurer des contrôles aux frontières plus efficaces, appliquer les accords de réadmission, intégrer les migrants légaux dans la société au sens large. Ces besoins sont évidents au regard du contrôle efficace de l'immigration ainsi que de l'exigence de conformité et de solidarité entre les États membres.

351. Les écarts croissants entre les nations développées et en développement du point de vue du rythme de la croissance démographique ainsi que le changement climatique entraîneront probablement une intensification de la pression migratoire sud-nord susceptible de conduire à des tensions sociales si cette pression génère une baisse substantielle des niveaux de vies, causée par une perte massive de talents et de compétences.

## **Changement démographique**

352. Nous devons aussi avoir conscience que peu d'économies dans le monde ont un profil démographique similaire au nôtre; faire face au vieillissement de nos populations doit être une priorité absolue de l'UE. L'un des moyens de procéder consiste à accompagner notre population active à des niveaux de compétence différents.

353. Cet accompagnement prévoirait également des dispositions telles que le relèvement de l'âge effectif de la retraite et des mesures incitant les citoyens plus âgés à rester actifs sur le marché du travail. Dans le cadre d'une infrastructure financière plus transparente et mieux réglementée, il y aurait lieu de créer des fonds de pension privés en complément des fonds publics et d'encourager des cotisations clairement définies grâce à une imposition favorable.

354. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour relever le taux d'emploi, en particulier dans les groupes de population dont le potentiel est indispensable pour répondre aux défis futurs du marché du travail: les travailleurs plus âgés et les femmes en général. Des mesures spéciales doivent être prises pour favoriser l'intégration des personnes souffrant de handicaps dans le marché du travail.

355. Il sera aussi nécessaire de renforcer la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale. Tout en reconnaissant à sa juste valeur l'importance de la famille dans l'éducation des enfants, les politiques familiales doivent aussi se concentrer sur des instruments qui ont clairement démontré leur impact positif sur les tendances démographiques, comme la disponibilité des services de garde d'enfants et les aides familiales durant les premières années suivant la naissance.

## **Plus proche des citoyens – Le futur des institutions de l'UE**

356. Le processus permanent de l'intégration européenne exige le renforcement de la participation au processus de décision européen. Il faut appliquer des procédures démocratiques dans les domaines où les États membres ont conféré des compétences à l'UE. À cet égard, il est toutefois nécessaire de resserrer les liens entre les institutions européennes, en particulier le Parlement européen, et les parlements nationaux. Le traité

de Lisbonne permet aux parlements nationaux de préserver le principe de subsidiarité dans le processus de décision. La solidarité, mais aussi la cohésion sociale, économique et territoriale sont des objectifs majeurs de l'intégration européenne.

357. Le Parlement européen est aujourd'hui l'unique institution démocratiquement élue de l'Union européenne et il est désormais un maillon central de son processus de décision. La faible participation aux élections parlementaires européennes prouve l'existence d'un déficit d'engagement des opinions publiques vis-à-vis de la politique européenne. Les élections du Parlement européen doivent se muer en authentiques élections européennes, donnant lieu à plus de discussions sur des enjeux véritablement européens, parce que nous prenons au sérieux les droits démocratiques des électeurs européens. Nous devons faire mieux comprendre aux électeurs que leur participation à ces élections est essentielle pour la légitimité du projet européen.

358. Par conséquent, nous devons aussi développer notre parti politique paneuropéen et faire valoir une perspective plus européenne au sein de ce débat. Le processus européen doit occuper une place plus importante dans le débat politique. Il nous incombe par conséquent de pousser plus avant le développement d'une Europe plus démocratique, plus transparente et plus efficace. Les citoyens de l'Union ont le sentiment de n'avoir aucune influence sur la prise de décision européenne, tournent le dos aux projets communautaires et cherchent refuge dans l'identification nationale. En étroite collaboration avec les institutions de l'UE, les États membres doivent donc faire en sorte que les citoyens aient confiance dans l'efficacité et dans la valeur ajoutée effective des programmes de l'Union. À ce titre, les citoyens doivent pouvoir accéder à toutes les décisions et à toutes les informations fournies par l'Union européenne dans leur langue nationale. Le PPE soutient fermement le multilinguisme, dans lequel il voit un élément essentiel de la réconciliation entre l'Union et ses citoyens.

359. Par-dessus tout, le futur de l'Union sera fonction de la capacité qui sera la sienne d'anticiper, de traiter et de résoudre les problèmes spécifiques qui préoccupent les citoyens. Pour y parvenir, l'Union, à tous ses niveaux, doit disposer d'une gouvernance responsable sur le plan démocratique, transparente, efficiente et efficace. Elle a besoin d'un cadre efficient conciliant les intérêts de ses États membres et répondant aux besoins

de ses citoyens, et qui s'appuie sur la liberté, la démocratie, la responsabilité, l'égalité, la justice, la solidarité et la subsidiarité.

360. L'Union doit simplifier et clarifier le champ d'action et les responsabilités de ses institutions. Par ailleurs, une simplification de la loi et l'introduction d'une hiérarchie de la législation qui favorisera la transparence et la cohérence du système juridique communautaire amélioreront la compréhension que les citoyens ont de l'Union européenne.

361. Le renforcement des institutions de l'UE et des méthodes communautaires de décision et de responsabilités est un passage obligé pour atteindre, mais aussi améliorer, la transparence, l'efficacité, la responsabilité démocratique et la capacité d'agir dans l'unité, sans lesquelles il ne sera pas possible de relever les défis qui nous attendent. En effet, ce renforcement est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour garantir la réussite de son élargissement futur.

362. L'Union doit être consolidée en restant capable d'atteindre ses objectifs même dans le cas de figure de l'adhésion de nouveaux États membres. Par conséquent, il est primordial de procéder à des changements institutionnels majeurs avant le lancement de négociations d'adhésion.

### **Union économique et monétaire**

363. L'euro est irréversible et nous soutenons les actions que les États membres et les institutions européennes doivent entreprendre pour raffermir la confiance du public et des marchés dans la stabilité de la monnaie. Le PPE considère l'euro comme l'une des plus profondes expressions de l'intégration européenne. Les avantages de l'euro, notre monnaie unique, l'emportent de loin sur ses coûts. Les possibilités offertes aux citoyens, aux entreprises et aux économies surpassent les risques, mais il faudra davantage d'intégration économique et fiscale pour garantir ce résultat. Fournir un environnement économique stable aux citoyens, aux entreprises et aux investisseurs passe par un surcroît de discipline de la part de tous les États membres, davantage de convergence sur la base des bonnes pratiques et une meilleure coordination des politiques budgétaires nationales.

364. L'exercice des responsabilités, tant de la part des États membres que des institutions de l'UE, est une condition fondamentale pour assurer la bonne gouvernance économique de l'Union européenne. Le PPE est disposé à remédier aux contraintes qui découlent d'une politique monétaire commune et de politiques budgétaires séparées, parfois divergentes, au niveau national. Eu égard à la nécessité d'élaborer des politiques économiques communes, la participation à l'Union monétaire implique la responsabilité et la solidarité vis-à-vis de la monnaie unique. En d'autres termes, les membres de la zone euro se doivent de mener des politiques saines, de faire preuve de discipline fiscale et de réformer en permanence leur économie. Ils doivent par ailleurs affecter une proportion significative de leurs ressources fiscales au budget de l'Union européenne.

365. L'interdépendance croissante de nos économies européennes qui partagent un marché unique et une monnaie unique appelle un renforcement supplémentaire de la gouvernance économique. Nous devons avoir à notre disposition les outils et les institutions propices à la mise en œuvre de nos objectifs économiques convergents. Nous sommes déterminés à être le moteur capable d'adapter les institutions, les politiques et les instruments de l'UE de façon à prévenir des crises économiques futures et à préserver l'euro, notre monnaie unique. Une gouvernance économique crédible suppose la définition d'objectifs et d'engagements concrets. La Commission européenne formulera ces objectifs et en contrôlera la mise en œuvre. Dans ce contexte, la Commission mettra en application un système de recommandations, de corrections et de sanctions. Le Conseil ne sera habilité à suspendre ou à rejeter ces décisions qu'à la majorité qualifiée.

366. Compte tenu de l'engagement pris par la plupart des États membres d'adhérer à la monnaie unique dès qu'ils rempliront les critères prévus, nous sommes conscients de la nécessité d'une convergence plus importante entre l'UE et la zone euro. À cet égard, nous prônons l'inclusion des États membres qui ne font pas partie de la zone euro dans les processus de décision qui ont des répercussions sur leur situation économique et monétaire. Nous considérons qu'il s'agit là d'un instrument permettant d'évaluer les répercussions des décisions de la zone euro sur tous les États membres de l'UE, mais aussi d'un instrument qui renforce la coordination entre membres actuels et futurs de la zone euro. Nous sommes convaincus que chaque État membre doit s'en tenir à la discipline fiscale. Eu égard aux risques financiers, économiques et politiques, nous nous

opposons à toute exclusion d'un État membre de la zone euro. Une telle exclusion mettrait en danger la stabilité de l'euro et serait un revers pour l'intégration européenne.

367. Nous défendons sans réserve l'indépendance de la Banque centrale européenne et son objectif prioritaire, la stabilité des prix dans la zone euro. Les taux d'inflation faibles qu'assure la BCE garantissent la stabilité du pouvoir d'achat de nos concitoyens. Nous saluons toutes les mesures prises par la Banque centrale européenne, dans les limites de ses statuts, pour assurer la stabilité du système financier européen dans son ensemble.

368. Des niveaux élevés d'endettement public et privé génèrent des vulnérabilités macro-économiques et financières, dans la mesure où ils limitent les options dont disposent les gouvernements pour réagir de façon saine à des évolutions économiques inattendues et accroissent la dépendance aux marchés. Les pays fortement endettés sont confrontés à des défis supplémentaires en matière de croissance économique. Il convient de mener des politiques budgétaires prudentes qui garantissent la confiance des marchés et permettent la constitution de réserves en prévision d'événements imprévus. Nous devons garantir la stabilité de la zone euro de manière à ce qu'elle conserve sa crédibilité aux yeux des investisseurs et pour qu'elle leur donne un environnement commercial à la fois stable et prévisible. Maintenir la confiance des investisseurs sera toujours une priorité dans les processus de décision. La meilleure façon d'y parvenir peut consister à mener des réformes et à faire appliquer le principe du non-renflouement du traité, sans pour autant exclure la solidarité mutuelle entre les États membres.

369. Nous sommes conscients des risques découlant d'un endettement non soutenable et nous sommes vivement opposés à l'accumulation de dettes privées et publiques au-delà de niveaux soutenables. Des niveaux d'endettement public excessifs représentent des fardeaux déraisonnables pour les générations futures et sont donc inacceptables. Nos politiques seront toujours conformes aux objectifs de l'économie sociale de marché ainsi qu'à des objectifs économiques durables. Nous reconnaissons par ailleurs que la fraude fiscale, l'évasion fiscale et la corruption à grande échelle ont contribué à la crise économique et financière, raison pour laquelle toutes les mesures d'aide financière doivent s'accompagner de mesures de prévention et de lutte contre ces délits.

370. Nous défendons la réforme de l'économie européenne de façon à garantir la stabilité, le bien-être social et la prospérité. Cet objectif implique des mesures visant à réformer les systèmes de sécurité sociale et les réglementations du marché du travail inefficaces afin de stimuler des emplois sûrs et la croissance. Les réformes structurelles doivent aussi s'appuyer sur des actions concrètes stimulant l'emploi et l'inclusion sociale. Sans aucun doute, des politiques budgétaires saines sont une source de croissance et d'emplois à long terme. L'assainissement budgétaire doit toujours prendre en considération les effets des mesures budgétaires sur le marché du travail.

371. Le PPE est d'avis que la convergence de la compétitivité et de l'économie vers les niveaux des États membres présentant les meilleurs résultats sont des facteurs cruciaux de la réussite à long terme de notre monnaie unique. La réduction des écarts et des déséquilibres entre les États membres de l'UE doit constituer un objectif à long terme de la coordination des politiques économiques de l'ensemble de l'Union. Nous continuerons de défendre les réformes structurelles, génératrices de croissance. À cet égard, nous pensons qu'il faut corréliser les salaires aux niveaux de productivité et soutenir la croissance économique au moyen de la libre concurrence, dans un marché économique unique achevé. Nous sommes conscients de la nécessité d'augmenter la durée effective du travail en Europe pour garantir la compétitivité et la durabilité de nos régimes de retraite.

372. Le PPE reconnaît la nécessité de financer plus efficacement les investissements pour la croissance future. Dans ce contexte, nous veillerons à accroître l'efficacité de la Banque européenne d'investissement (BEI) et à mieux utiliser son expertise pour améliorer l'accès au crédit des entreprises.

373. Pour le bien-être social des êtres humains, il est important que la semaine comporte une journée de repos commune par semaine. En Europe, le dimanche a rempli cette fonction pendant des siècles. Il est également important, y compris pour préserver les racines culturelles de l'Europe, de défendre le principe du dimanche comme journée de repos paneuropéenne commune.

374. Le PPE souligne la nécessité de réformer le système bancaire et financier mondial. Les banques doivent revenir à leur fonction première, qui est d'être au service de

l'économie réelle, de stimuler l'entrepreneuriat et le développement économique. Les banques doivent être des facilitatrices de la croissance économique et de la création d'emplois. Avoir un système bancaire fiable est une clé de notre prospérité. Les services financiers doivent aider les acteurs économiques à gérer et à minimiser les risques de leur activité économique, et non pas encourager la spéculation. Il est important que les États membres de l'UE soient en mesure de décider de leur propre niveau de réglementation financière, c'est-à-dire par les exigences de fonds propres dans les banques. La réglementation de l'UE doit être considérée comme une norme minimale. Notre objectif est d'avoir un secteur financier qui soit davantage capable d'absorber des chocs causés par des tensions financières et économiques. Nous sommes conscients que des banques plus fortes, plus saines, seront peut-être moins rentables à court terme, mais nous estimons que la stabilité des retours, et celle de l'ensemble du système bancaire, l'emporte sur les coûts microéconomiques et macroéconomiques. En outre, nous sommes déterminés à faire en sorte que la réforme du secteur financier mondial ne se traduise pas par un désavantage concurrentiel pour les banques européennes et qu'elle n'entraîne absolument aucune charge supplémentaire du point de vue du financement des activités économiques en Europe.

375. Le PPE estime que l'augmentation permanente de la productivité et de la compétitivité constitue une solution essentielle pour lutter contre les lacunes économiques auxquelles nous sommes confrontés et qu'elle conditionne la croissance économique durable à long terme. Les Fonds structurels européens doivent être affectés de façon à servir leur but initial, c'est-à-dire l'augmentation de la compétitivité dans les régions les moins compétitives. Il incombe donc à la Commission européenne de veiller à l'utilisation efficace et durable de ces fonds.

376. Les institutions de l'Union et les États membres doivent être prêts à aider tout État membre de l'UE qui se trouverait en difficulté économique en se fondant sur les principes de solidarité et de réciprocité, et sur la base de conditions strictes. Les autorités des pays bénéficiaires doivent respecter leurs engagements européens et internationaux et appliquer des réformes structurelles au niveau national, qui amélioreront les perspectives futures de leur économie, et permettront de regagner la confiance des investisseurs et de garantir le retour à la stabilité de leurs finances publiques.

## **Les citoyens au premier plan**

377. L'Europe doit faire face aux nouveaux défis et atteindre ses grands objectifs. Les évolutions démographiques comme le vieillissement de nos populations nous ouvrent d'immenses possibilités, mais sont aussi des écueils qui entraînent des implications sociétales profondes. L'Europe doit prendre sur elle la réorganisation de nos sociétés pour tenir compte de la nécessité d'exprimer dans la pratique la solidarité entre les générations et les préoccupations pour nos aînés, sans perturber les droits des générations futures. Elle doit promouvoir la portabilité des droits sociaux, la mobilité et le bien-être d'une population vieillissante afin que les personnes âgées puissent profiter dans le bien-être de leur retraite, et non pas dans la douleur et l'isolement.

378. Les maladies et les épidémies, qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, et d'éventuelles menaces intentionnelles sur notre santé (bioterrorisme) posent de nouveaux défis en matière de santé publique. L'Europe doit renforcer les soins de santé transfrontaliers afin de fournir aux citoyens des niveaux de protection les plus élevés possibles.

379. Le PPE estime que les citoyens européens méritent les normes les plus élevées possibles du point de vue de leurs modes de vie ainsi qu'une protection efficace de leurs droits en tant que consommateurs. Au niveau communautaire, il faut convenir de règles et de pratiques communes essentielles dans le domaine de la protection des consommateurs et les combiner avec une mise en application uniforme. Pour garantir ces droits, il est crucial que la diffusion d'informations accessibles et pertinentes soit assurée pour permettre aux consommateurs de faire des choix indépendants et en connaissance de cause.

380. L'Europe est connue dans le monde pour la haute qualité de ses produits agricoles qui sont la base de notre héritage gastronomique. Nous devons maintenir cette qualité et même l'améliorer dans la mesure du possible. Nous devons par conséquent établir des normes strictes en ce qui concerne la production d'aliments sûrs et sains, et pour promouvoir plus encore les produits biologiques. Cette sûreté alimentaire, ainsi que la sécurité alimentaire et l'approvisionnement régulier et sûr en produits sont des éléments indispensables de notre vision d'une politique agricole moderne. Parallèlement, la politique

agricole commune de l'UE, qui a déjà été modernisée au cours des dernières décennies, exigera d'autres réformes favorisant un modèle d'agriculture durable, prenant en considération les pénuries alimentaires faisant suite à l'augmentation de la population et au changement climatique, ainsi que le rôle économique des campagnes.

381. Cette réforme doit tenir compte de la nouvelle demande mondiale de produits agricoles (alimentaires et non alimentaires) en forte augmentation, causée par l'augmentation de la population mondiale, une modification substantielle des modèles alimentaires (plus de consommation carnée) et l'utilisation de biocarburants. En parallèle, nous devons prendre en considération la diminution des capacités de production agricole dans certaines régions à l'extérieur de l'Europe, causée par le changement climatique et la rareté de l'eau. À la lumière de cette perspective, il y a lieu de faciliter le développement et l'adaptation ininterrompus des capacités agricoles de l'Europe.

382. Afin de garantir les droits légitimes des citoyens européens, il convient de rendre l'accès au système judiciaire moins coûteux et moins compliqué, mais aussi plus rapide tout en veillant à ne pas le surcharger. Il s'avère donc nécessaire de favoriser des systèmes alternatifs de règlement des litiges comme l'arbitrage ou la médiation, qui sont plus rapides et apportent des solutions moins lourdes sans pour autant porter atteinte à l'ordre public national. Par ailleurs, il faut aussi améliorer l'efficacité en ce qui concerne les différends transfrontaliers grâce aux systèmes d'assistance juridique qui existent déjà dans tous les États membres. Le PPE est aussi favorable à la création d'un cadre commun pour la coopération policière et judiciaire qui respecte pleinement le principe de subsidiarité. Il est crucial de procéder à une évaluation de l'ensemble des systèmes d'application de la loi et judiciaires et des échanges de bonnes pratiques afin de renforcer cette coopération et d'apporter des réponses en temps utiles et efficacement à la criminalité transnationale.

383. La Charte des droits fondamentaux, qui a été incorporée dans le droit de l'UE, fournit aux citoyens une protection supplémentaire, y compris à l'égard de leur propre État membre. L'adhésion prévue de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) renforcera encore davantage cette protection. Elle concerne les citoyens en tant que consommateurs, travailleurs, retraités, patients, étudiants, fonctionnaires, mais aussi en tant que sujets de l'Union, à l'égard de l'administration européenne et de ses

fonctionnaires. Le PPE souhaite que l'on veille à la sécurité des citoyens dans leur vie quotidienne en leur garantissant des soins de santé de meilleure qualité, des aliments de haute qualité, des normes environnementales élevées et une protection efficace de leurs droits de consommateurs.

## **Conclusion**

401. Nous, les partis membres du Parti populaire européen, sommes déterminés à maintenir et à étendre le rôle moteur de notre famille politique dans le développement de l'Union européenne. Tout en restant fidèles à nos valeurs et ouverts au changement, nous ferons de notre mieux pour affronter les défis de notre époque et trouver des solutions pour une Union européenne meilleure.

402. Une Union européenne meilleure, c'est surtout une Union plus forte et plus efficace, apportant à nos concitoyens la liberté, la sécurité, la durabilité et la prospérité que les États-nations seuls ne peuvent apporter, ni maintenant, ni dans le futur. C'est aussi une Union qui retrouve son dynamisme économique et sa compétitivité mondiale en achevant le marché unique et qui garantit son avenir économique non seulement grâce à une monnaie unique, mais aussi par sa gouvernance économique commune.

403. Une Union européenne meilleure est une Union ouverte sur le monde, qui contribue à la diffusion des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste, qui aide et défend les démocrates et les défenseurs des droits de l'homme de par le monde, attachée à la paix et à la durabilité, et qui participe activement à la gouvernance mondiale à travers des institutions mondiales fortes. C'est une Union dotée d'instruments solides afin de mener une politique étrangère, de sécurité et de développement efficace et animée par la volonté politique d'utiliser ces instruments pour le bénéfice de l'Europe autant que pour celui de toute l'humanité.

404. Une Union européenne meilleure est aussi une Union plus proche des citoyens et plus prompte à réagir à leurs préoccupations, profondément enracinée dans le principe de subsidiarité et prête à renforcer la participation démocratique. Cette vision présuppose des partis européens forts, capables d'agir dans un esprit constructif au sein du Parlement européen ainsi que dans la sphère publique européenne émergente, et de combler le fossé qui sépare citoyens, partis nationaux, gouvernements nationaux, d'une part, des institutions de l'Union européenne, d'autre part.

405. Nous voulons renforcer notre position de premier parti d'Europe. En d'autres termes, nous voulons nous atteler tant à notre expansion qu'à notre cohésion. Nous nous

efforcerons de nous adapter aux conditions locales tout en aiguisant notre profil général et en établissant un contact au-delà des frontières de l'Union par des réseaux de dialogue et de coopération stables. Nous moderniserons constamment les structures et les institutions de notre parti. Par-dessus tout, nous continuerons à élaborer nos politiques en nous appuyant sur les fondations solides que constituent nos valeurs fondamentales. Comme pendant la seconde moitié du siècle dernier, nous sommes déterminés à renforcer la position centrale du PPE afin que l'Europe soit en mesure de répondre aux défis et aux opportunités durant ce siècle également.

## **Reservations**

**Réserves relatives au Programme de base adopté par le Parti Populaire Européen**  
durant son Congrès statutaire, le 17 octobre 2012 à Bucarest  
(émises par l'Union pour un Mouvement Populaire, France  
et pleinement soutenues par le Centre démocrate humaniste, Belgique)

Considérant que la reconnaissance d'une pluralité des points de vue au sein du Parti Populaire Européen est garantie par ses principes fondateurs;

Considérant en outre qu'il est dans l'intérêt du Parti Populaire Européen que ses partis membres soutiennent le plus largement possible les lignes directrices guidant l'action commune;

L'Union pour un Mouvement Populaire émet, par la présente déclaration annexée au compte-rendu du Congrès, les réserves suivantes concernant le Programme de base adopté, avec son concours, le 18 octobre 2012:

1) Le principe de laïcité est, en France, une partie vitale du pacte social, et occupe une place centrale dans toutes les valeurs politiques et morales défendues par les militants de l'Union pour un Mouvement Populaire. Sur cette base, l'Union pour un Mouvement Populaire considère que les affirmations relatives à la nature divine de la création, telles que reprises dans le Programme de base du Parti Populaire Européen, relèvent de la conviction personnelle et ne sont, en soi, pas compatibles avec le respect absolu de la liberté de conscience, qui constitue un principe non-négociable pour l'Union pour un Mouvement Populaire. L'engagement indéfectible de l'Union pour un Mouvement Populaire envers le principe de laïcité implique qu'une distinction claire soit faite entre les sphères politique et religieuse.

2) L'Union pour un Mouvement Populaire réitère son engagement à l'égard des droits individuels et de la préservation de la législation française. Celle-ci garantit "le respect de tout être humain dès le commencement de la vie" et stipule également "qu'il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la loi." Cette législation permet aux femmes d'avoir accès à la contraception et à l'avortement, dans les limites définies par la loi. L'Union pour un Mouvement Populaire considère ces libertés comme fondamentales.

3) Eu égard aux questions bioéthiques actuellement débattues dans l'ensemble de l'Union européenne, l'Union pour un Mouvement Populaire souhaite réitérer son engagement envers l'Etat de droit qui régleme la recherche. Ces réglementations, déterminées en France par une série de lois votées par les parlementaires de l'Union

pour un Mouvement Populaire, garantissent le respect de nos valeurs ainsi que l'amélioration des connaissances scientifiques. A cet égard, l'Union pour un Mouvement Populaire défend l'interdiction de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, tout en acceptant des exceptions dans des conditions strictement contrôlées.

<p align="center"><b>Réserves relatives au Programme de base adopté par le Parti Populaire Européen</b> durant son Congrès statutaire, le 17 octobre 2012 à Bucarest (émises par le Parti modéré de Suède)</p>
--

## **Déclaration de vote**

Concernant le Programme de base adopté par le Congrès du PPE à Bucarest, le 17 octobre 2012, nous, le parti modéré de Suède, souhaitons préciser notre position sur certains des défis auxquels les citoyens européens sont confrontés en ce moment. Dans de nombreux Etats membres, la solution à la crise économique et politique actuelle consiste en un renforcement de la coopération et de l'intégration pour relever les principaux défis. Sur base de la véritable idéologie du PPE, nous devons adopter une approche empathique et entreprendre les réformes qui mèneront à davantage de subsidiarité, de transparence et de responsabilité.

Par conséquent, nous ne soutenons pas:

- L'évolution vers un modèle fédéral, avec l'élection directe du Président de la Commission européenne. Nous pensons qu'une telle évolution risque de renforcer le déficit démocratique de l'Union.
- L'idée de créer des partis politiques pan-européens. Nous pensons que l'existence de tels partis, à côté des partis politiques nationaux actuels, pourrait nuire à la confiance entre électeurs et élus, et ne renforcera pas les droits démocratiques des électeurs européens, ni leur intérêt pour les questions européennes.

Nous croyons également que:

- Les impôts devraient être décidés au niveau national.
- Les questions relatives à l'avortement ne devraient être traitées ni au niveau européen, ni dans le cadre de ce Programme de base.
- Chaque Etat membre doit avoir le droit de décider comment il souhaite soutenir un autre Etat membre connaissant des difficultés économiques, via le FMI, l'Union européenne, de façon bilatérale ou autre.

Les points mentionnés ci-dessus constituent les réserves du parti modéré de Suède au Programme de base adopté par le Congrès du PPE, le 17 octobre 2012.